

QUEBEC EN 24 HEURES

Trois motions de l'opposition sont adoptées:

- impartialité du président de l'Assemblée
- un projet de pont près de Trois-Rivières
- un comité étudiera un projet de "hansard"

QUEBEC. — Pour la 2e fois depuis 1885, l'Assemblée législative a modifié hier la loi qui la régit. En vertu d'un amendement voté à l'unanimité — à la suggestion du chef de l'opposition — il sera interdit au président de la Chambre d'être directeur ou administrateur d'une société commerciale, faisant directement ou indirectement affaire avec le gouvernement. Actuellement les ministres de la Couronne sont soumis à cette restriction, laquelle leur fut imposée par un amendement adopté le 12 novembre 1936.

D'après la loi de la législature, votée en 1885, les députés ne peuvent être actionnaires de sociétés faisant affaires avec le gouvernement, à la condition qu'il ne s'agisse pas de travaux publics. Les députés n'ont pas le droit, toutefois, d'être personnellement partie à un contrat avec le gouvernement.

UN PONT Pour relier T.-Rivières et S.-Angèle

QUEBEC (DNC) — Le premier ministre de la province, M. Paul Sauvé, a annoncé hier que le ministère des travaux publics avait reçu instruction de faire une étude de toutes les données relatives à la construction d'un pont entre Trois-Rivières et Sainte-Angèle, au-dessus du fleuve Saint-Laurent.

Cette déclaration a été faite hier à l'occasion de l'étude d'une motion du député de Saint-Maurice, M. René Hamel, demandant que le gouvernement participe à la réalisation du projet.

M. Hamel a dit qu'il y a des traverses à Trois-Rivières, mais qu'ils offrent des inconvénients au public voyageur, surtout en fin de semaine où les délais sont considérables. M.

L'AFFAIRE ALGERIENNE E.-U. et R.-Uni: l'ONU ne doit pas intervenir

NATIONS UNIES, N.-Y. — Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont invité avec insistance hier l'Organisation des Nations Unies à ne pas nuire, par une intervention intempestive, aux chances d'un éventuel accord entre le gouvernement français et les rebelles algériens pour la fin des hostilités en Algérie. Intervenant devant la commission politique, au troisième jour de la discussion sur le problème algérien, les représentants de Washington et de Londres ont demandé que l'ONU n'intervienne pas, surtout maintenant, dans ce problème qui, juridiquement, n'est pas du ressort de l'Organisation et dont



MACMILLAN
(Paris, 19-20 décembre)



DE GAULLE
(Paris, 19-20 décembre)



NEHRU
(Inde, 9-13 décembre)



ADENAUER
(Paris, 19-20 décembre)

Eisenhower entreprend ce soir une mission de "paix et d'amitié"
— WASHINGTON. — C'est ce soir que le président Eisenhower quitte la capitale américaine à bord de son avion particulier pour entreprendre un voyage sans précédent dans les annales de la présidence des Etats-Unis. Le chef de la grande république américaine va en effet parcourir 22.000 milles en 20 jours, se rendre dans onze capitales et rencontrer treize chefs d'Etat ou de gouvernement. Avant de quitter Washington, le président s'adressera à la nation ce soir à sept heures par le truchement de la radio et de la télévision. Le départ du quadri-réacteur emportant le président et sa nombreuse suite de conseillers est prévu pour 8.00 heures. La première étape du voyage-éclair autour du monde sera Rome, où le président arrivera dès demain, vendredi.



SEGNÍ
(Italie, 4 décembre)



FRANCO
(Espagne, le 21 décembre)

PRESENTER LE VRAI VISAGE DES ETATS-UNIS
Parlant de ce voyage hier, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le président a placé sous le signe de la paix et de la bonne entente internationale. M. Eisenhower a expliqué qu'à la veille de la réunion occidentale "au sommet", à quelques mois de la réunion Est-Ouest "au sommet", il a voulu s'employer à améliorer le climat international et à présenter au plus grand nombre possible de peuples le "vrai visage" des Etats-Unis.



JEAN XXIII
(5 décembre)



KÉZA PAHLEVI
(Iran, le 14 décembre)



BOURGUIBA
(Tunisie, le 17 décembre)



MOHAMMED V
(Maroc, le 22 décembre)

APRES DEUX JOURS DE CONVERSATIONS A PARIS

Plein accord franco-allemand

Adenauer: la réunion au sommet devrait avoir lieu à Paris

PARIS. — En dépit des rumeurs qui circulaient depuis deux jours, véhiculées principalement par les agences anglo-américaines, et voulant que d'importantes divergences se fussent manifestées entre les gouvernements français et ouest-allemand, le chancelier Konrad Adenauer a déclaré hier soir, après deux jours d'entretiens avec le président Charles de Gaulle et le premier ministre Michel Debré, que "nous nous sommes trouvés en plein accord sur toutes les questions importantes".

A BUDAPEST "K" a pris sur lui d'envoyer les troupes

BUDAPEST. — Nikita Khrouchtchev a laissé entendre hier qu'il avait envoyé des troupes et des chars d'assaut pour écraser la révolution hongroise en 1956 malgré l'opposition de certains dirigeants soviétiques.

Le chancelier a d'autre part exprimé l'opinion que la conférence Est-Ouest "au sommet" devrait avoir lieu en avril prochain et il a formé le vœu qu'il se tienne à Paris même. "Paris me semble être le lieu idéal pour ce genre de rencontres".

Pour se débarrasser des imprimés publicitaires

OTTAWA. — Le ministère des postes a fait savoir qu'il existe un excellent moyen de mettre un frein à l'afflux d'imprimés publicitaires qui encombrant les boîtes à lettres. Qui

Les négociations rompues et l'injonction prolongée au 15

GRANBY. — Le président de la Fédération nationale du textile, M. René Cosselin, a révélé hier soir que les négociations péniblement amorcées au début de la semaine avec les représentants de la Dominion Textile, ont été rompues au cours de l'après-midi hier, par suite de l'intransigeance de la compagnie.

Il a déclaré que M. Archibald, représentant de la compagnie à Montréal, a dit: "La compagnie ne recommencera à négocier que lorsque les chauffeurs de bouillottes seront entrés dans la filature de Magog". M. Gosselin n'a pu préciser l'attitude que prendrait la Fédération nationale du textile qui négocie pour les syndicats de Montmagny, de Drummondville, de Sherbrooke et de Magog. Il a toutefois rappelé que les syndicats de Magog n'ont pas quitté le travail à cause des négociations mais bien par suite d'un geste regrettable de la compagnie qui, le 27 septembre dernier, décidait de sortir des produits finis de son usine de Magog.

L'injonction

M. Gosselin a également déclaré au Devoir que les plaidoiries sur l'injonction intermédiaire accordée vendredi dernier par le juge Cliche de Sherbrooke et qui devaient se faire demain, à Sherbrooke, ont été remises au 15 décembre, du consentement des parties. Entre temps, l'injonction intermédiaire accordée à la compagnie et interdisant le piquetage illégal demeure toujours en force. C'est donc dire que les grévistes de Magog ne doivent pas faire du "piquetage illégal" et sont obligés de se conformer à l'injonction intermédiaire.

Invité à exprimer ses vues quant à l'ordre du jour de l'éventuelle réunion des "Quatre Grands", M. Adenauer a répondu: "Je me suis entretenu de cela avec le premier ministre Macmillan à Londres, puis avec le président de Gaulle et le premier ministre Debré; actuellement, un groupe d'experts examine tout ce problème à Washington. Il y a tout lieu de supposer qu'ils se mettront d'accord".

A propos de ses deux longues conversations avec le président de Gaulle, M. Adenauer a dit: "Il était important que nous venions à Paris une fois encore. Nos entretiens ont servi principalement à préparer la réunion occidentale "au sommet" qui aura lieu dans cette même ville le 19 décembre. Naturellement, nous avons fait un tour d'horizon complet des grands problèmes internationaux et je suis heureux de pouvoir affirmer que nous sommes pleinement d'accord sur toutes les questions importantes".

Divergences passées sous silence

M. Adenauer n'a rien voulu révéler de précis quant à ses conversations avec MM. de Gaulle et Debré. Certaines rumeurs avaient voulu que le chancelier et M. Debré aient eu une vive discussion mardi sur la nature exacte du rôle de la France dans l'OTAN et dans les

QUEBEC (DNC) — L'Assemblée législative sera-t-elle dotée d'un journal officiel des débats? Il est tôt pour l'affirmer, mais un pas vient d'être franchi dans cette direction. Hier ministériels et oppositionnistes ont accepté de créer un comité de trois membres qui étudiera cette question et fera rapport. Feront partie du comité: M. Antoine Rivard, procureur général; M. Georges Lapalme, chef de l'opposition; et M. Germain Caron, vice-président de l'Assemblée législative. C'est une motion de monsieur Lapalme qui a provoqué la création du comité.

Plusieurs fois déjà cette question a été soulevée à Québec. Presque chaque année l'opposition revenait sur le sujet. Les motions des députés libéraux étaient repoussées par M. Du-

Cette année, changement d'attitude. Le nouveau premier ministre, M. Sauvé, a accueilli l'idée de façon sympathique. Il a jugé qu'un comité spécial de la Chambre pourrait étudier cette question en toute sérénité et présenter un rapport.

Le "Hansard" n'est pas encore pour demain... mais peut-être bien pour après-demain!

Les contributeurs, dit M. Lapalme, ont le droit d'être pleinement renseignés sur les débats parlementaires par l'entremise d'un service officiel. Dans la plupart des pays démocratiques il existe un système de compte rendu officiel des délibérations.

M. Lapalme a dit qu'il ne céderait pas à des considérations politiques. Ceux qui sont engagés dans l'action politique savent combien il y a d'indifférence dans le public. Parfois l'Assemblée siège, depuis trois mois, et certaines personnes ne le savent même pas. Il faut intéresser la population à la chose publique.

M. Lapalme a dit qu'un Hansard serait un document authentique. Certains y chercheraient peut-être l'écho de leurs propres paroles; d'autres y chercheraient les paroles de leurs adversaires.

Lorsque nous voulons savoir, dit-il, ce qui s'est passé exactement à la Chambre sur un débat de fond, nous sommes obligés d'aller glaner dans les journaux quelques paragraphes qui résument des heures de délibérations. Les journalistes ne sont pas des sténographes officiels et doivent résumer les discours pour les mettre à la portée de leurs lecteurs. Leurs comptes rendus sont donc nécessairement incomplets.

Même souvent que des adversaires se servent ainsi de phrases sorties du contexte pour les interpréter à leur façon, et ainsi certains hommes politiques traitent parfois derrière eux de tels phrases pendant toute leur carrière.

Si nous avions un journal officiel, dit M. Lapalme, cela rendrait justice à tous ceux qui participent aux débats. Il ne pourrait plus être question par la suite de se cacher derrière des comptes rendus incomplets. Ce serait également rendre justice à ceux qui nous délectent ici. Cela permettrait de ne pas perdre la documentation très importante que contiennent certains discours qui, présentés comme des improvisations, n'en ont pas moins été préparés avec soin. On connaîtrait les références, les statistiques qui, dans nombre de cas, s'évanouissent en fumée.

Dans les écoles publiques:

Manitoba: on accorderait plus d'importance au français parlé

WINNIPEG. — Un rapport présenté à la Commission scolaire de Winnipeg recommande d'accorder de l'importance au français parlé plutôt qu'à la grammaire française, dans les écoles manitobaines.

Le rapport, présenté hier soir par le bureau du surintendant de l'instruction publique, déclare que l'intérêt grandissant porté à la langue française rend nécessaire de reconsidérer la politique du Manitoba qui, jusqu'ici, faisait de l'étude du français une matière secondaire du programme scolaire.

Le rapport ajoute que certains diplômés des écoles supérieures du Manitoba ne parlent pas le français. Il précise que la situation est la même dans la plupart des provinces canadiennes de langue anglaise ainsi qu'en Angleterre et aux Etats-Unis. Le rapport décrit les divers stades et les résultats d'une expérience entreprise dans deux écoles urbaines où les étudiants de la huitième à la onzième année du cours, concentrèrent leur attention presque uniquement sur le français parlé, adoptant une méthode nouvelle. Le surintendant de l'instruction publique, M. J. C. Lorimer, a dit que le premier groupe de 12 étudiants est maintenant en 11e année. Il semble que leur français soit bien supérieur à celui des autres étudiants. Mais il a souligné que, pour avoir des diplômés qui parlent couramment le français, il faudrait probablement avoir recours à des professeurs exceptionnels ment doués.

UN ORDRE DE DE GAULLE:

La 1ère bombe "A" dès février?

PARIS. — D'après le quotidien "Paris-Jour", le président Charles de Gaulle aurait donné ordre à la direction des services scientifiques des armées de procéder aux premières explosions atomiques françaises dans le Sahara avant la venue en France du premier ministre Khrushchev en mars. D'après le journal, les spécialistes auraient annoncé au chef de l'Etat que la première explosion expérimentale dans le Tanzaoutt aura lieu avant le 1er mars et plus probablement au début de février.

LE DEPUTE-MAIRE DE NICE A MONTREAL

En 100 ans de présence française, Nice, petite ville, est devenue la capitale de la douce côte d'Azur

Il y aura cent ans l'an prochain que Nice et la Savoie étaient rattachées à la France, par un accord franco-italien, rattachement qui fut consacré par les populations au cours d'un plébiscite. D'importantes manifestations marqueront cet anniversaire en France au cours des mois prochains.

C'est en raison de cet anniversaire que M. Jean Médéric, député-maire de Nice, est actuellement en voyage à Montréal. Hier midi, il prononçait une causerie au cours du déjeuner hebdomadaire du club Kiwanis, Saint-Laurent et hier soir, il était l'hôte d'une réception offerte dans les salons des services officiels du tourisme français. M. Médéric est maire de sa ville depuis 31 ans et il est le véritable ambassadeur permanent de Nice, qui lui doit beaucoup.

Tourisme des 18e et 19e siècles

"Il y a un siècle, au moment du rattachement définitif de notre ville à la France, Nice était une petite ville de quelque 15.000 âmes. Elle compte aujourd'hui plus de 300.000 habitants. Sa progression spectaculaire, son équipement, son modernisme portent témoignage à la qualité de l'œuvre réalisée, chez nous par la France", déclarait M. Médéric au cours d'une brève conférence de presse.

Pour l'étranger, Nice est le plus souvent identifiée à la Côte d'Azur et on voit en elle surtout l'important centre touristique qu'elle est devenue. "La vocation touristique de notre ville est beaucoup plus ancienne qu'on ne le croit généralement. A la vérité, dès la fin du 17e siècle des Anglais s'entichèrent de notre petit pays et pendant tout le 18e nous reçûmes chaque année des colonies anglaises importantes malgré la difficulté des moyens de communications à cette époque".

Toute la royauté d'Europe...

"Puis, ce fut l'âge d'or. A partir de la fin du 18e siècle, le roi de Sardaigne (1790-1800) ou la reine Victoria venaient passer plusieurs semaines sur la Côte, suivie bientôt de toutes les têtes couronnées d'Europe. Nice fut vraiment jusqu'à la première guerre mondiale la résidence d'hiver des cours européennes et on ne saura sans doute jamais combien de rapprochements internationaux furent esquissés, d'accords et de traités amorcés dans nos grands hôtels. C'est là en tout cas que naquit "l'Entente cordiale". Mais ce sont surtout les nobles russes, les Russes blancs, qui avant la guerre le 1914 devaient faire la réputation et la fortune de Nice et de la Côte d'Azur en général. Le rapprochement de notre ville devait peu à peu s'étendre à toute la Côte et des centres devaient s'y créer avec, chacun, son cachet propre".

Paradis des retraités

M. Médéric nous parle ensuite d'un phénomène qui n'est pas vraiment nouveau mais qui a pris un nouvel essor depuis la dernière guerre mondiale, celui des retraités qui vont finir leurs jours à Nice. "Nous avons une popula-

Pour relire...

(Suite de la première page)

Hamel a étudié la situation quand le pont Victoria a été construit, vers 1860, et quand on a construit le pont de Québec, vers 1900.

En 1860, la population de Montréal était de 90.323 âmes et, en 1900, celle de Québec était de 68.400 âmes. Il y avait 7.700 âmes à Lévis, et le budget de la province était alors de \$4.515.170, ou \$2,70 par capita. A ce moment-là, le gouvernement a contribué à la construction du pont de Québec par un octroi de \$250.000. Pour équivaloir à cette somme, aujourd'hui, en tenant compte du budget de la province, c'est \$25.000.000 que le gouvernement serait appelé à verser.

M. Hamel dit que 800.000 personnes sont intéressées dans la région de Trois-Rivières et de la Rivière du Loup à la construction de ce pont et il y a longtemps qu'on en parle. Les études ont été faites depuis dix ans qui ont démontré qu'il est nécessaire de construire ce pont le plus vite possible.

M. Hamel déclare que l'opinion publique s'est montrée favorable au projet et que la Chambre de commerce de Trois-Rivières a formé un comité qui a lancé une souscription publique qui a rapporté la somme de \$30.000 pour payer les études à faire et les consultations d'experts.

Par la suite, rappelle le député, une corporation a été formée par une loi de la législature et elle s'est mise à l'œuvre pour mener à bien les études. A un certain moment, on se demandait, dit-il, si un tunnel ne ferait pas

Le parti...

(Suite de la page 3)

Thorvaldson, qui a été élu. Son cas nous fait penser à celui de M. Duncanson, l'ancien président de la Fédération libérale nationale.

Si nous passons en revue la liste des directeurs nationaux, nous nous apercevons que la "plébe" n'a pas grand représentant dans le groupe d'officiers de l'association conservatrice. Nous savons que le pire a été évité cependant par l'élimination de quelques gros intérêts trop voyants. Le parti conservateur, du moins, l'association conservatrice, qui constitue ses cadres officiels, est encore loin de posséder ce caractère démocratique capable d'empêcher l'adhésion des classes laborieuses.

Il est vrai que la nouvelle constitution prévoit une refonte complète du monde de représentation où les plus humbles partisans auront leur mot à dire, mais encore faut-il s'assurer que les associations locales délibéreront de façon éclairée et démocratique des grands problèmes sociaux de l'heure.

On voit donc que la démocratisation du parti conservateur ne se fera pas d'elle-même mais qu'elle doit être l'œuvre de ses propres partisans. Ceux-ci ne peuvent uniquement compter sur leur leader, si désireux soit-il, de procéder à la démocratisation du parti. Celui-ci doit venir des membres eux-mêmes. C'est à sa conduite que le peuple jugera le parti conservateur.

J. M. L.

Eisenhower...

(Suite de la première page)

mes prédécesseurs n'ont eu l'occasion d'accomplir: me rendre dans de nombreux pays et dire à ces peuples très exactement ce que veulent les Etats-Unis".

"A ces peuples et à bien d'autres que j'atteindrai à travers eux, je dirai que notre aspiration première est, comme la leur, la paix; que nous recherchons inlassablement les moyens les plus propres à assurer une paix durable dans la justice et dans l'harmonie".

On sait que le président, après avoir conféré avec les dirigeants italiens, aura une audience du souverain pontife, puis se rendra en Turquie. De là, il ira au Pakistan puis en Iran et en Afghanistan d'où il ira en Inde. Delhi sera l'étape la plus longue et la plus importante de la partie orientale du voyage. A ce propos, le président a exprimé son plein accord avec la politique du premier ministre Nehru qui entend régler par voie de négociation le différend frontalier entre la Chine et l'Inde.

Après l'Inde, ce sera la Grèce, puis la Tunisie. De là, le président gagnera Toulon d'où, par train, il se rendra à Paris. Après la réunion occidentale "au sommet" (où il confèrera avec MM. de Gaulle, Macmillan et Adenauer), le président ira à Madrid pour quelques heures d'où il s'envolera pour Rabat, Maroc, avant de regagner Washington où il arrivera le 23 décembre en fin de journée.

mieux l'affaire, mais un ingénieur, M. Bradley, a dit que le pont serait plus pratique et plus économique.

M. Hamel rappelle que les experts ont fait une évaluation préliminaire du coût des travaux. Le pont peut être bâti pour \$13.500.000, disaient les experts, mais le gouvernement fédéral est intervenu pour faire des changements nécessaires à la navigation, ce qui a monté le coût des travaux à \$18.500.000.

La corporation du pont a des statistiques qui démontrent que de 1926 à maintenant le nombre des passagers des traversiers et le nombre des autos ont sans cesse augmenté, passant de 232.073 passagers en 1926, à 816.000 en 1951, à 917.000 en 1953 et à 1.038.411 en 1958. C'est donc, actuellement, dit M. Hamel, une moyenne de 4.100 personnes par jour qui utilisent les traversiers et les experts sont d'avis que ce nombre de voyageurs augmentera de 25 pour cent dès la première année de la mise en service du pont. On peut donc s'attendre à ce que le pont soit utilisé par 40 pour cent de l'année suivante et de 5 pour cent des années subséquentes.

En 1961, il est certain qu'au moins 2 millions de personnes utiliseront le pont, s'il est construit à cette date. Quinze comités sont directement intéressés et la population agricole de la rive sud trouvera dans la région de Trois-Rivières un débouché intéressant pour ses produits maraichers.

M. Hamel parle ensuite des avantages touristiques, commerciaux et industriels qui en résulteraient non seulement pour la Mauricie, mais aussi pour les comités de la Rive sud, qui seraient ainsi accés à un magnifique port de mer.

Le gouvernement de la province n'est pas et ne peut pas être indifférent à ce problème, a répondu M. Sauvé. Une corporation a été formée en vue de financer la construction d'un pont par l'établissement de taxes de péage. Des pourparlers ont été entamés et de la rive sud, il a été fait la première estimation, qui date de 1953, était de \$12.500.000. Elle a monté subitement à \$18.500.000, à cause de la nécessité de prévoir deux chemins pour la navigation. Mais cet estimé ne prévoit qu'un tablier de 27 pieds. Je crois qu'il serait ridicule de dépenser une telle somme pour un pont de 27 pieds. Il faudrait prévoir le double, sinon plus.

M. Lapalme — Une chaussée à quatre voies.

M. Sauvé — Oui. La dépense sera donc plus considérable que celle qu'on avait d'abord prévue.

A la suite des représentations qui ont été faites, notamment par les députés de Champlain et de Nicolet, j'ai transmis la documentation au ministre des travaux publics (M. Lorrain). Je lui ai demandé de faire un examen de la situation et de faire préparer par ses ingénieurs un rapport recommandant au gouvernement de la province le meilleur moyen possible pour réaliser la construction du pont.

Etats-Unis...

(Suite de la première page)

L'évolution récente autorise des espoirs de solution. Ces espoirs, ont dit les porte-parole américains et britanniques, pourraient être compromis par l'adoption d'une résolution qui aboutirait à exagérer les antagonismes et ne ferait que retarder le moment tant souhaité du cessez-le-feu.

Les porte-parole des deux principaux alliés de la France ont aussi la courtoisie d'insister sur le fait que les Etats-Unis ont proclamé le droit des Algériens à l'auto-détermination et ont exprimé leur confiance que d'ici peu de temps, des discussions s'ouvriront entre Paris et le FLN. Le représentant du Canada, M. W. B. Nesbitt, a parlé dans le même sens.

Résolution présentée par 21 Etats

Par ailleurs, le groupe afro-asiatique a présenté un projet de résolution. Contrairement à ce qu'il en allait les années précédentes, le texte est modéré: il demande en substance au gouvernement français et aux dirigeants du FLN d'entamer les négociations "à la fois sur les aspects politiques et les aspects militaires" du cessez-le-feu.

La résolution demande aux deux parties d'ouvrir des conversations en vue "de déterminer les conditions nécessaires à la mise en œuvre le plus tôt possible du droit de l'Algérie à l'auto-détermination". Le texte ne fait aucunement mention du "droit des Algériens à l'indépendance" ainsi qu'il en était allé l'an dernier.

Enquête...

(Suite de la page 3)

tionaux doit rendre compte, les trois millions que les Montrois ont versés du fait des causes précitées.

Le contrat doit être révisé

M. Bourret dénonce aussi le contrat intervenu entre la Cité de Montréal et le Conseil des Ports Nationaux relativement au pont Jacques-Cartier.

D'après ce contrat, la Cité de Montréal est appelée à fournir la quasi-totalité du pont, mais il n'y a aucune clause qui prévoit la participation de la Cité aux surplus que l'administration du pont rapporte de quelques années.

"N'y aurait-il pas lieu d'exiger la révision de ce contrat qui date de 30 ans et prévoit qu'après avoir payé pendant plus de 20 ans le pont, la Ville pourrait maintenant participer aux profits? Pourquoi ne pas également discuter du même contrat de la possibilité d'abolir le péage sur ce pont?" demande le conseiller Bourret.

Hansard...

(Suite de la première page)

L'expérience que nous avons tentée lors du discours du chef de l'opposition et du mien, la semaine dernière, n'a pas été un succès. Elle n'aurait sûrement pas suffi à me faire changer d'idée.

Une chose m'a frappé en entendant l'exposé du chef de l'opposition. Un de ses arguments m'a particulièrement impressionné. Il a signalé le cas de députés qui préparent avec un grand soin un discours, colligent à cet effet des statistiques qu'ils présentent dans un ordre logique et dont tout l'effort reste à peu près vain parce qu'on ne peut plus y référer par la suite.

Hommage aux journalistes

(Suite de la page 5)

Il y a aussi un autre aspect important à ce problème. On voudrait exiger une complète objectivité et une grande exactitude des journalistes. Ils ont une tâche gigantesque à remplir. Prenons, comme exemple, la journée d'hier. Ils ont dû assister d'abord à l'entrevue ordonnée par le premier ministre à la délégation des manufacturiers.

Immédiatement après la réception de cette délégation commençait la séance du comité des bills publics. Comment ont-ils pu rédiger en vitesse leur compte-rendu de ce qui s'est dit devant la délégation et se retrouver aussitôt après au comité des bills publics? Je me demande, les journalistes ont dû prendre des arrangements mystérieux que j'ignore.

Le comité a terminé sa séance un peu après 11 h. p.m. Encore une fois, alors que les députés se rendaient déjeuner, les journalistes ont dû s'installer à leurs dactylos, car leurs journaux veulent la nouvelle sans tarder. A 3 heures, la chambre s'ajourne.

On y a entendu trois discours sur l'adresse et on y a adopté quatre projets de loi. Et, à 6 h. 30, de nouveau, siège hier soir.

Et dans les journaux d'aujourd'hui nous pouvons lire une masse d'informations sur ce qui s'est dit ou fait à toutes ces phases de la journée d'hier. En parcourant tout cela, je me suis pris à penser que nous devrions être grandement indulgents pour les journalistes qui ont réussi quand même, à travers tout ça, à donner une information très considérable à la population de la province (applaudissements des deux côtés de la chambre).

Si on doit considérer la possibilité d'établir un Hansard, j'en suis sûr, je crois qu'on doit penser, toutefois, à une formule un peu différente de celle d'Ottawa. Lors de l'expérience que nous avons tentée, les sténographes, à ce que l'on m'a rapporté, n'ont terminé leur travail qu'à 5 heures du matin. Il est évident que dans

"K"...

(Suite de la première page)

tains de ses camarades du Kremlin.

"Au moment de la contre-révolution en 1956, a déclaré le premier ministre soviétique à une assemblée d'ouvriers, nous avons songé en Union soviétique à la façon d'aider le peuple hongrois à triompher des forces contre-révolutionnaires.

Des tensions...

(Suite de la page 5)

Les Panaméens ne sont pas très heureux de la présence du major général Potter, gouverneur de la zone. On lui reproche d'avoir lancé les troupes contre les manifestants, le trois novembre dernier.

A Washington, le département de la défense et le département d'Etat ne voient pas d'un même oeil les concessions qui pourraient être consenties à Panama. Le département de la défense s'oppose à tout changement de la politique d'achat d'armes marchandes à l'extérieur à un coût très bas pour revendre dans la zone du Canal; le traité de 1955 spécifie que ces marchandises doivent être achetées aux Etats-Unis ou à Panama, sauf s'il y a impossibilité de le faire. Le Pentagone s'oppose également à ce que le drapeau de Panama flotte de concert avec celui des Etats-Unis dans la zone du canal.

de telles conditions, la chose ne peut être utile aux journalistes. Je ne suis pas un expert en ces matières, mais je sais qu'il existe des techniques modernes permettant d'enregistrer un discours sur ruban de façon que les journalistes puissent en obtenir la reproduction à peu près immédiatement. De toute façon, la suggestion du chef de l'opposition vient à son heure et j'ai l'intention, une fois qu'elle sera acceptée par la chambre, et cela sans vouloir enlever le crédit à celui qui a mis le projet de l'avant, de présenter une motion pour créer un comité parlementaire spécial pour étudier tout le problème et faire rapport au parlement.

La motion Lapalme ayant aussitôt été adoptée, M. Sauvé se lève de nouveau pour proposer la création dudit comité. En riant, dit-il, M. Antoine Rivest, M. Germain, M. Caron, vice-président de la chambre, et M. Lapalme.

Tollier...

(Suite de la première page)

Le chef de l'opposition, M. le premier ministre, a terminé son discours en disant que la but qu'il voulait atteindre c'est de faire disparaître la confusion, les divergences d'opinion sur l'interprétation de l'art. 59 de la Loi de la législature.

Cette loi a été passée en 1885 et elle est restée telle quelle jusqu'en novembre 1936, alors que le législateur décidait que les ministres ne pourraient plus être directeurs de compagnies faisant affaires avec le gouvernement. Je ne critique pas le passé, je ne formule aucun jugement, je constate simplement un fait. Je dis même que les ministres, jusqu'en 1936, avaient légalement le droit d'être directeurs de compagnies. Les ministres font partie de l'administration, ils accordent des contrats. Il était normal qu'on les place dans une classe à part.

L'Orateur n'accorde pas de contrat, il n'a pas de fonctions administratives. La seule administration qu'il a c'est la régie de l'assemblée législative.

Le chef de l'opposition a dit que l'Orateur doit être dégagé de toute préoccupation personnelle. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition, mais j'ajoute qu'au-dessus de l'Orateur, d'où que vienne le projet, il y a la Chambre qui décide en dernier ressort.

C'est clair, il n'a jamais été interdit à aucun orateur de l'assemblée législative d'être actionnaire ou directeur d'une corporation même si elle faisait des affaires avec le gouvernement pourvu qu'il ne s'agisse pas de travaux publics.

Je ne vois aucune objection à accepter la proposition du chef de l'opposition. J'y vois même certains avantages. Il en découlerait plus de prestige pour l'Orateur. Je déclare donc maintenant que je n'aurai aucune objection à ce que la mesure suggérée par le chef de l'opposition.

Pour se...

(Suite de la première page)

conque n'en désire pas peut refuser simplement d'en prendre livraison, ou bien en remettant ces imprimés au facteur qui, en l'occurrence, devra les remettre à la poste dans une enveloppe cachetée, mais non affranchie, à l'adresse de l'expéditeur qui devra acquitter les frais postaux et la surtaxe.

Si, comme c'est son droit, l'expéditeur refuse d'en prendre livraison, ceux-ci seront acheminés sur le bureau des re-

M. Bushnell...

(Suite de la première page)

Agé de 59 ans, M. Bushnell a fait savoir qu'il s'établira à Ottawa comme conseil en administration auprès de l'industrie privée de la radio-télévision. Il a ajouté que le moment lui paraît bien choisi pour s'établir ainsi à son compte "puisque la marée de la radio-télévision est en ébullition".

Nommé vice-président l'an dernier, M. Bushnell était à l'emploi de Radio-Canada depuis 25 ans, surtout en qualité de directeur des programmes. Il a déclaré qu'il quittait entièrement Radio-Canada et qu'il ne s'agissait plus d'un conseil de direction de la Société. Il n'a pas assisté à la réunion du conseil qui avait lieu hier à Montréal.

C'est le ministre du revenu national, M. Nowlan, qui a annoncé la nouvelle hier en précisant qu'il acceptait cette démission "à regret". M. Bushnell, a-t-il dit, a joué "un rôle très important dans l'essor de la radio et de la télévision au Canada".

Rappelons que M. Bushnell avait été appelé à assumer les responsabilités de la présidence de Radio-Canada après la maladie de M. J.-Alphonse Ouellet, qui devait bientôt s'affirmer. La grève n'était pas si tôt réglée que l'affaire des influences politiques devait surgir. En proie à une grande tension nerveuse, épuisé par les derniers mois, M. Bushnell a comparu à plusieurs reprises devant le comité de la radio-diffusion des Comptes, quelques reprises, le ministre du revenu est intervenu en sa faveur.

Détaché auprès de la BBC au cours de la guerre mondiale, il participa au lendemain du conflit à l'établissement du service international de Radio-Canada.

Il a été nommé directeur de la radio-télévision au Canada en 1954.

Agent général pour le Canada

J. Alfred Ouellet, Montréal

DEMANDEZ L'EAU MINERALE NATURELLE DU BASSIN DE VICHY SOURCE CAMILLE

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ENERGIE

Avis d'audition conjointe

Niagara Gas Transmission Limited ajoutée

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu de la Loi et des Règlements de l'Office national de l'Énergie l'Office a ordonné que Niagara Gas Transmission Limited soit ajoutée comme partie à l'audition conjointe qui aura lieu à la salle d'audience de la Commission des Transports, édifice Union Station, Ottawa, le 5ème jour de janvier 1960, à 9 heures 30 heures normales de l'Est lorsque seront entendues les demandes suivantes qui ont été produites à l'Office:

1. Une demande par TRANSCANADA PIPE LINES LIMITED de certaines autorisations d'exporter du gaz et d'un certificat de commodité et nécessité publiques pour construire et exploiter un pipeline additionnel et ouvrages s'y rapportant, savoir:

I. Un certificat de commodité et nécessité publiques selon la Partie III de la Loi

(a) faisant les amendements requis au permis actuel de la requérante émis en vertu des dispositions de la Loi sur les pipelines, ou à tout certificat émis au lieu dudit permis en vertu de la Loi sur l'Office national de l'Énergie selon la Partie VIII de la dite Loi, autorisant la requérante à construire et exploiter un pipeline de 1200 milles (300 milles de diamètre partant d'un point près de Winnipeg, Manitoba sur le pipeline actuel de la requérante jusqu'à un point sur la frontière internationale près d'Emerson, Manitoba avec les ouvrages qui s'y rapportent, et

(b) autorisant la requérante à construire et exploiter les pipelines de raccourcissement, compresseurs, stations pour compteurs nécessaires, et autres ouvrages s'y rapportant à être installés sur le pipeline actuel de la requérante.

II. Une licence selon la Partie VI de la Loi pour exporter à Midwestern Gas Transmission Company à Emerson, Manitoba, deux cent-quatre millions (204.000.000) de pieds cubes de gaz par jour; soixante-quatre millions (64.000.000) de pieds cubes de gaz annuellement et une quantité totale d'un trillion quatre cent-dix millions (1.410.000.000) de pieds cubes pendant la période se terminant le 14e jour de mai 1981;

III. Une licence selon la Partie VI de la Loi pour exporter à Tenaska Gas Transmission Company à Niagara Falls, Ontario, telles quantités de gaz que la requérante pourra avoir disponible dans son système après avoir reçu tous ses marchés canadiens et ses exportations à Emerson mais ne devant dans aucun cas excéder deux cent-quatre millions (204.000.000) de pieds cubes en aucun jour pendant la période se terminant le 14ème jour de mai 1981.

2. Une demande par ALBERTA AND SOUTHERN GAS CO. LTD. d'une licence selon la Partie VI de la Loi pour l'exportation de gaz du Canada en quantités ne devant pas excéder 458.750.000 de pieds cubes en aucun jour ou 135.270.000.000 de pieds cubes pendant aucune période de douze mois consécutifs ou 3.826.000.000 de pieds cubes pendant la durée de la licence demandée, qui sera pour une période de vingt-cinq ans calculée d'après le commencement effectif de l'exportation du gaz du Canada en vertu de ladite licence.

3. Une demande par ALBERTA NATURAL GAS COMPANY d'un certificat de commodité et nécessité publiques selon la Partie III de la Loi pour construire et exploiter un pipeline de 36 pouces de diamètre extérieur pour la transmission du gaz, ledit pipeline devant suivre un parcours commençant à la jonction au pipeline "The Alberta Gas Trunk Line Company Limited" à un point à la section 47, canton 8, rang 5, à l'ouest du 56e méridien dans la province de l'Alberta devant être approuvé par l'Oil and Gas Conservation Board of Alberta et cet endroit généralement vers le sud-ouest le long du Crownstee Pass, passant près de Fernie, Eldo and Moyle, dans la province de la Colombie-Britannique, et se terminant à la jonction à un pipeline à être construit, possédé et exploité par Pacific Gas Transmission Company sur la frontière internationale entre la province de la Colombie-Britannique et l'État de l'Idaho près de Kingsgate.

4. Une demande par CANADIAN-MONTANA PIPE LINE COMPANY pour:

I. Un certificat de commodité et nécessité publiques selon la Partie III de la Loi pour construire et exploiter un pipeline de 16 pouces de diamètre extérieur d'environ trois milles de longueur d'un point sur la frontière entre le Canada et les Etats-Unis dans le Canton 1, Rang 24, à l'ouest du quatrième méridien dans la province de l'Alberta, au point où le pipeline sera raccordé à un pipeline à être construit par The Alberta Gas Trunk Line Company Limited.

II. Une licence selon la Partie VI de la Loi pour l'exportation de gaz du Canada d'une quantité totale de 273.750.000 de pieds cubes en quantités ne devant pas excéder 36.000.000 de pieds cubes par jour et ne devant pas excéder 10.950.000.000 de pieds cubes en aucune période de douze mois consécutifs.

5. Une demande par WESTCOAST TRANSMISSION COMPANY d'un certificat de commodité et nécessité publiques selon la Partie III de la Loi pour construire et exploiter un pipeline de 1200 milles (300 milles de diamètre partant d'un point près de Winnipeg, Manitoba sur le pipeline actuel de la requérante jusqu'à un point sur la frontière internationale près d'Emerson, Manitoba avec les ouvrages qui s'y rapportent, et

(b) autorisant la requérante à construire et exploiter les pipelines de raccourcissement, compresseurs, stations pour compteurs nécessaires, et autres ouvrages s'y rapportant à être installés sur le pipeline actuel de la requérante.

II. Une licence selon la Partie VI de la Loi pour exporter à Midwestern Gas Transmission Company à Emerson, Manitoba, deux cent-quatre millions (204.000.000) de pieds cubes de gaz par jour; soixante-quatre millions (64.000.000) de pieds cubes de gaz annuellement et une quantité totale d'un trillion quatre cent-dix millions (1.410.000.000) de pieds cubes pendant la période se terminant le 14e jour de mai 1981;

III. Une licence selon la Partie VI de la Loi pour exporter à Tenaska Gas Transmission Company à Niagara Falls, Ontario, telles quantités de gaz que la requérante pourra avoir disponible dans son système après avoir reçu tous ses marchés canadiens et ses exportations à Emerson mais ne devant dans aucun cas excéder deux cent-quatre millions (204.000.000) de pieds cubes en aucun jour pendant la période se terminant le 14ème jour de mai 1981.

2. Une demande par ALBERTA AND SOUTHERN GAS CO. LTD. d'une licence selon la Partie VI de la Loi pour l'exportation de gaz du Canada en quantités ne devant pas excéder 458.750.000 de pieds cubes en aucun jour ou 135.270.000.000 de pieds cubes pendant aucune période de douze mois consécutifs ou 3.826.000.000 de pieds cubes pendant la durée de la licence demandée, qui sera pour une période de vingt-cinq ans calculée d'après le commencement effectif de l'exportation du gaz du Canada en vertu de ladite licence.

3. Une demande par ALBERTA NATURAL GAS COMPANY d'un certificat de commodité et nécessité publiques selon la Partie III de la Loi pour construire et exploiter un pipeline de 36 pouces de diamètre extérieur pour la transmission du gaz, ledit pipeline devant suivre un parcours commençant à la jonction au pipeline "The Alberta Gas Trunk Line Company Limited" à un point à la section 47, canton 8, rang 5, à l'ouest du 56e méridien dans la province de l'Alberta devant être approuvé par l'Oil and Gas Conservation Board of Alberta et cet endroit généralement vers le sud-ouest le long du Crownstee Pass, passant près de Fernie, Eldo and Moyle, dans la province de la Colombie-Britannique, et se terminant à la jonction à un pipeline à être construit, possédé et exploité par Pacific Gas Transmission Company sur la frontière internationale entre la province de la Colombie-Britannique et l'État de l'Idaho près de Kingsgate.

4. Une demande par CANADIAN-MONTANA PIPE LINE COMPANY pour:

I. Un certificat de commodité et nécessité publiques selon la Partie III de la Loi pour construire et exploiter un pipeline de 16 pouces de diamètre extérieur d'environ trois milles de longueur d'un point sur la frontière entre le Canada et les Etats-Unis dans le Canton 1, Rang 24, à l'ouest du quatrième méridien dans la province de l'Alberta, au point où le pipeline sera raccordé à un pipeline à être construit par The Alberta Gas Trunk Line Company Limited.

II. Une licence selon la Partie VI de la Loi pour l'exportation de gaz du Canada d'une quantité totale de 273.750.000 de pieds cubes en quantités ne devant pas excéder 36.000.000 de pieds cubes par jour et ne devant pas excéder 10.950.000.000 de pieds cubes en aucune période de douze mois consécutifs.

cuits, pour une période de vingt-cinq ans à compter de la première livraison en vertu de ladite licence.

5. Une demande par WESTCOAST TRANSMISSION COMPANY d'un certificat de commodité et nécessité publiques selon la Partie III de la Loi pour construire et exploiter un pipeline de 1200 milles (300 milles de diamètre partant d'un point près de Winnipeg, Manitoba sur le pipeline actuel de la requérante jusqu'à un point sur la frontière internationale près d'Emerson, Manitoba avec les ouvrages qui s'y rapportent, et

(b) autorisant la requérante à construire et exploiter les pipelines de raccourcissement, compresseurs, stations pour compteurs nécessaires, et autres ouvrages s'y rapportant à être installés sur le pipeline actuel de la requérante.

II. Une licence selon la Partie VI de la Loi pour exporter à Midwestern Gas Transmission Company à Emerson, Manitoba, deux cent-quatre millions (204.000.000) de pieds cubes de gaz par jour; soixante-quatre millions (64.000.000) de pieds cubes de gaz annuellement et une quantité totale d'un trillion quatre cent-dix millions (1.410.000.000) de pieds cubes pendant la période se terminant le 14e jour de mai 1981;

III. Une licence selon la Partie VI de la Loi pour exporter à Tenaska Gas Transmission Company à Niagara Falls, Ontario, telles quantités de gaz que la requérante pourra avoir disponible dans son système après avoir reçu tous ses marchés canadiens et ses exportations à Emerson mais ne devant dans aucun cas excéder deux cent-quatre millions (204.000.000) de pieds cubes en aucun jour pendant la période se terminant le 14ème jour de mai 1981.

2. Une demande par ALBERTA AND SOUTHERN GAS CO. LTD. d'une licence selon la Partie VI de la Loi pour l'exportation de gaz du Canada en quantités ne devant pas excéder 458.750.000 de pieds cubes en aucun jour ou 135.270.000.000 de pieds cubes pendant aucune période de douze mois consécutifs ou 3.826.000.000 de pieds cubes pendant la durée de la licence demandée, qui sera pour une période de vingt-cinq ans calculée d'après le commencement effectif de l'exportation du gaz du Canada en vertu de lad



Pour téléphoner au DEVOIR le soir :
Rédaction : Victor 4-3361
Sport : Victor 4-3362
Tirage : Victor 4-3364
Expédition : Victor 4-3365
Composition : Victor 4-3366

D'un océan à l'autre

Les bureaux de l'immigration ouverts à Québec, cet hiver

QUÉBEC — Les bureaux de l'immigration resteront ouverts cet hiver à Québec et le personnel de 17 inspecteurs restera à la disposition des compagnies de transport qui ont l'intention d'effectuer des traversées cet hiver.

Les libéraux songent à organiser les cadres de leur fédération

OTTAWA — La Fédération libérale nationale a annoncé hier que les libéraux étudieront la réorganisation des cadres de leur association lors du congrès annuel du comité consultatif du parti libéral qui aura lieu à Ottawa lundi et mardi prochain. Ce comité consultatif se compose de représentants de 10 associations provinciales auxquel-

les se joignent des groupes universitaires, des organismes féminins et des associations de jeunes libéraux.

En plus des députés libéraux des parlements fédéral et provinciaux, quelque 250 députés doivent venir de tous les coins du pays pour assister à ce congrès.

Le Canada doit commencer avec les zones de l'Europe, selon M. Pearson

Regina — Le leader libéral, Lester B. Pearson, a déclaré hier que le Canada doit s'associer aux zones commerciales de l'Europe s'il veut éviter de tomber sous la domination commerciale des Etats-Unis. Parlant du problème du blé, il a ajouté que le Canada a pris 31,5 pour cent du marché mondial en 1958 comparativement à 37,4 pour cent l'année précédente. « Si nous ne trouvons pas d'autres débouchés pour notre blé, nous connaissons des difficultés, a-t-il dit.

Il a reproché au gouvernement Diefenbaker de verser des paiements de 60 millions de dollars pour le porc et les oeufs mais de refuser de suivre la même politique au sujet du blé. Il a promis de combattre la politique agricole du gouvernement au cours de la prochaine session.

LE CONSEIL DECIDE:

\$120,000 pour des parcomètres

Par 42 voix contre 27, le Conseil municipal a voté hier soir des crédits de \$120,000 pour l'achat et l'installation de 1,100 parcomètres, dont 800 seront placés dans 14 endroits déterminés lors de la séance du 21 juillet 1959 et qui comprennent surtout des terrains de stationnement appartenant à la cité. Quelque 300 des nouveaux appareils serviront à remplacer les parcomètres défectueux qui avaient été installés en 1954. Au cours de la même séance, hier soir, le Conseil a voté un crédit de \$840,000 pour la construction d'un centre récréatif au parc St-Gabriel dans le district no 2. Ce centre comprendra une piscine intérieure, un gymnase, un aréna avec patinoire et trois salles de jeux divers d'intérieur.

A 11 heures, le Conseil avait presque épuisé l'ordre du jour de sa séance statutaire de décembre, après avoir voté les crédits divers s'élevant à près de \$4,000,000 pour des travaux d'amélioration locale, des expropriations et quelques projets de dépenses de capital.

LE PONT JACQUES-CARTIER

Enquête à laquelle doit s'intéresser Montréal

Le conseiller Roland Bourré a réclamé hier de la part de la Cité de Montréal qu'une attention toute spéciale soit apportée à l'enquête parlementaire qui doit avoir lieu relativement aux révélations récentes concernant le pont Jacques-Cartier et que la Cité demande que son contrat avec le Conseil des Ports Nationaux soit révisé. « La Cité est directement intéressée à ce que l'enquête annoncée par le ministre des transports, M. Georges Hees, soit instituée et fasse rapport le plus complètement et le plus adéquatement possible, puisque les citoyens de Montréal doivent payer leur quote-part des déficits de ce pont », écrit M. Bourré au directeur des services municipaux de Montréal, M. Lucien Héty.

Il rappelle que la Cité a ainsi payé, pendant 20 ans, soit de 1930 à 1950, une somme totale de \$2,789,768, sans compter des intérêts et des frais légaux qui portent cette somme à plus de \$3,000,000. « D'où l'importance pour la Cité de savoir si ces déficits consécutifs que le pont Jacques-Cartier a connus sont dus à un manque de surveillance ou à une mauvaise surveillance comme plusieurs le laissent entendre. Car s'il en était ainsi, la Cité serait en droit de réclamer du gouvernement fédéral, à qui le Conseil des Ports Na-

(Suite à la page 2)



EXPOSITION D'ARTISANAT — Au nombre des quelque 75 artisans du Québec qui vont participer à l'Exposition d'artisanat et du cadeau de Noël, au Palais du commerce, on trouve 19 céramistes. L'oeuvre reproduite ci-dessus est une création des Ateliers de la lune, que dirigeant MM. Carol Grenon et Robert Champagne.

AU PALAIS DU COMMERCE:

Quelque 75 artisans vont présenter leurs travaux

Alors qu'il y a quatre ans, à peine une trentaine d'artisans du Québec participait à l'Exposition d'artisanat et du cadeau de Noël, cette année, environ 75 d'entre eux vont y présenter leurs travaux. C'est ce qu'a déclaré hier après-midi, le président de l'Office provincial de l'artisanat et de la petite industrie, M. Jean-Marie Gauthier, lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il a annoncé que cette exposition annuelle se tiendrait au Palais du commerce à compter de vendredi soir et se poursuivrait jusqu'au 13 décembre inclusivement.

Soulignant les progrès accomplis par l'artisanat dans la province, au cours des dernières années, M. Gauthier a précisé que non seulement le nombre des artisans avait augmenté, mais aussi la qualité de leurs travaux. Il a signalé notamment les oeuvres réalisées par les céramistes et émailleurs du Québec.

Parmi la pléiade d'artisans qui participent à l'exposition on compte, outre 19 céramistes, 13 émailleurs et 11 tisserands, des potiers, des ferronniers d'art, des sculpteurs traditionnels et modernes, des ébénistes, des doreurs, des orfèvres, etc. Pour la première fois, cette année, l'Institut des arts appliqués (École du meuble) sont, pour la première fois, montrés et offerts en vente aux visiteurs de l'exposition. Comme l'an dernier, une section spéciale est réservée à la Fraternité des artisans de Saint-Jean-Port-Joli, et sept membres de cette Fraternité présenteront leurs travaux.

Grouper autour de l'élément strictement artisanal, d'où on cherche à soigner spécialement la présentation, on trouve aussi un bon nombre d'autres kiosques présentant des spécialités comportant un attrait spécial à la saison des fêtes, soit jouets, livres, cadeaux de toutes sortes. « A même ces collections, dont l'originalité et l'esprit de création sont de véritables gages de permanence, a affirmé M. Gauthier, les visiteurs peuvent faire un choix très judicieux de superbes cadeaux de Noël, de meubles, de cartes de souhaits, d'objets religieux et même d'objets d'usage courant. Une telle exposition, a-t-il poursuivi, illustre bien la

LE 'BOYS' CLUB' DU

PLAN DOZOIS

Qu'advient-il de l'offre de M. McConnell ?

Inspiré par le principe qui veut que de la pire situation on tire les moindres avantages, le conseiller André Desmarais a demandé hier aux autorités municipales que l'on tente de donner suite à la grande publicité faite le 24 avril 1956 par un philanthrope montréalais, M. J. W. McConnell, de construire un 'Boys' Club' dans le plan Dozois.

M. Desmarais rappelle que le 25 avril suivant, M. Paul Dorais, alors membre du Comité exécutif et qui servait d'intermédiaire en cette affaire, soumettait la communication reçue de M. McConnell, et le comité acceptait l'offre de ce monsieur. A l'annonce de cette résolution, M. McConnell faisait parvenir une lettre au greffier de la cité dans laquelle il lui demandait de l'aider à la date du commencement des travaux en soulignant qu'il devait réunir une somme substantielle de capitaux et faire préparer des plans pour le 'Boys' and Girls' Club' qui deviendrait un apport pour le district.

Cette lettre, dit M. Desmarais dans une lettre au directeur des services municipaux, était datée du 23 mai 1956. Depuis ce temps, il semble qu'aucun nouveau développement ne soit survenu. « De toute façon je voudrais savoir une fois pour toutes qui a fait l'offre, ou bien elle savait qu'elle n'était pas sérieuse et ne voulait pas par conséquent y donner suite, ou bien elle est coupable de mauvaise administration en ne profitant pas d'un avantage gratuit dont pourrait bénéficier la cité. L'alternative ne saurait être autre ».

Si l'Office a négligé de considérer cette offre, de deux choses l'une: ou bien elle avait une décision prise il y a quelques jours relativement à la base d'échange, M. Jos-Marie Savigneau avait annoncé qu'il avait été décidé que les terrains seraient échangés selon la valeur qui serait déterminée par la Régie des services publics.

Concernant cet échange de terrains, il est à noter qu'hier l'administration est revenue sur une décision prise il y a quelques jours relativement à la base d'échange, M. Jos-Marie Savigneau avait annoncé qu'il avait été décidé que les terrains seraient échangés selon la valeur qui serait déterminée par la Régie des services publics.

Le comité exécutif a rescindé hier le contrat de la démolition de l'édifice Ciba sis du côté sud de la rue Cathcart qui avait adjugé à la firme Raphaël Ruffo, il y a deux jours.

On a expliqué à l'issue de la séance que le terrain sur lequel s'élève cet édifice fera partie de la place Ville-Marie et qu'en conséquence il sera cédé aux Chemins de fer nationaux au cours d'un échange de terrains entre cette compagnie et le chemin de fer et la Cité. Il appartiendra donc au nouveau propriétaire de démolir l'édifice.

Concernant cet échange de terrains, il est à noter qu'hier l'administration est revenue sur une décision prise il y a quelques jours relativement à la base d'échange, M. Jos-Marie Savigneau avait annoncé qu'il avait été décidé que les terrains seraient échangés selon la valeur qui serait déterminée par la Régie des services publics.

Le comité exécutif a rescindé hier le contrat de la démolition de l'édifice Ciba sis du côté sud de la rue Cathcart qui avait adjugé à la firme Raphaël Ruffo, il y a deux jours.

On a expliqué à l'issue de la séance que le terrain sur lequel s'élève cet édifice fera partie de la place Ville-Marie et qu'en conséquence il sera cédé aux Chemins de fer nationaux au cours d'un échange de terrains entre cette compagnie et le chemin de fer et la Cité. Il appartiendra donc au nouveau propriétaire de démolir l'édifice.

Le parti conservateur, au terme de son congrès, demande à Ottawa

- une solution pour les subventions
- un drapeau et un hymne canadiens
- une enquête sur l'administration
- la réunion du comité de la radio

LETTER D'OTTAWA

Le parti conservateur est-il démocratique?

Par Clément BROWN

OTTAWA (DNC) — L'Association progressiste-conservatrice a instamment prié hier le gouvernement de M. John Diefenbaker, sous l'inspiration de la délégation québécoise, d'apporter « un règlement immédiat » à la question des subventions fédérales aux universités dans l'esprit de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. La résolution ajoute qu'un tel règlement est d'un intérêt vital, pour les universités de la province de Québec.

Cette question semble avoir prédominé dans les préoccupations des députés québécois et c'est là la seule résolution des représentants de notre province à avoir franchi le huis-clos imposé aux délibérations du comité des Résolutions.

Les Québécois ont également été heureux en faisant appuyer leur demande d'une note de convocation du comité parlementaire de la radiodiffusion pour étudier les affaires de la société Radio-Canada.

Ce sont apparemment perdues en route, les résolutions relatives aux chèques bilingues, aux loteries, etc., mises de l'avant au congrès de fondation de l'Association du parti conservateur du Québec.

Une des plus importantes résolutions recommandée au gouvernement de donner suite au projet d'enquête sur le coût de l'administration du pays selon le mode pratique par la Commission Hoover, aux Etats-Unis.

L'Association conservatrice donne aussi son appui à un bill des droits de l'homme ainsi que le propose M. John Diefenbaker.

Les conservateurs ont aussi demandé au gouvernement de donner au pays un drapeau national et un hymne national. Cette résolution, présentée par des Ontariens, demandait de garder l'Union Jack sur notre futur emblème mais cette demande a été écartée et aucune allusion n'a été faite, dans la résolution, sur le dessin de l'éventuel drapeau canadien.

On note aussi une demande pour que le gouvernement continue d'accorder des bourses d'études aux Indiens du Canada de façon à préparer ceux-ci à assumer leur rôle dans le développement du Canada.

OTTAWA — Le sénateur Gunner S. Thorvaldson, du Manitoba, a été élu hier à la présidence de l'Association des conservateurs-progressistes du Canada.

Mgr Blais destine à Prince-Albert un legs de \$44,000

C'est aux fidèles canadiens-français du diocèse de Prince-Albert que Mgr Léo Blais, évêque auxiliaire de Montréal et ancien évêque de Regina, destine la somme de \$44,000 que lui a léguée l'abbé Georges-Emile Touchet, ancien curé de la paroisse de Duck Lake (Saskatchewan).

La validité du testament de l'abbé Touchet avait été mise en doute, mais la Cour d'appel de la Saskatchewan vient de reconnaître la validité.

La contestation faisait suite à la découverte d'un deuxième testament par lequel l'abbé Touchet léguait cette somme, partie aux Dominicains, partie à l'abbé Lucien Touchet, de Californie. Mais l'acte établi que ce testament était antérieur à celui dont le tribunal vient de reconnaître la validité.

MAGOG: POUR MEPRIS DE COUR

La Dominion Textile exige du syndicat une amende de \$2,000

MAGOG — La Dominion Textile a fait signifier hier une règle «nisi» ordonnant au Syndicat des ouvriers du textile de Magog de comparaître le 11 décembre en Cour supérieure de Sherbrooke pour mépris de Cour.

Dans la requête qu'elle a déposée, la compagnie demande de faire condamner le syndicat à verser une amende de \$2,000 parce que, selon la plainte, les chauffeurs de bouillière de la compagnie ont été empêchés de franchir les lignes de piquetage établies par le syndicat depuis le 11 septembre dernier.

La compagnie allègue que la Cour supérieure a accordé une injonction interdisant tout piquetage illégal et ordonnant au syndicat de laisser passer les chauffeurs de bouillière et les dirigeants de la compagnie qui veulent pénétrer dans la filature de Magog.

La compagnie allègue que la ment qu'à quatre reprises, les chauffeurs de bouillière et d'autres représentants de la compagnie ont tenté de traverser les lignes de piquetage mais qu'à chaque fois ils ont été repoussés par le syndicat ou autres personnes agissant sur ses ordres et instructions.

La compagnie ne s'est pas prévalue des dispositions du code de procédure civile de la province qui prévoit une peine d'emprisonnement de 60 jours à ceux qui contreviennent à une injonction. Elle n'a conservé que la pénalité maximum de \$2,000 à être infligée au syndicat, à moins qu'il ne réussisse à expliquer son défaut d'obéir à l'injonction.

Neuf dirigeants syndicaux de Magog ont été sommés de comparaître personnellement le 11 décembre pour expliquer pourquoi ils n'ont pas obéi à l'injonction. Ce sont MM. Raoul Gauthier, président du syndicat, René Harmegnies, directeur de la grève et Yvon Lacaille, Normand Bélanger, Bertrand Brasseur, Marcel Audet, Antonio Forand, Yvon Sylva et Gérard Dostie.

Ces derniers qui étaient les intimés dans l'injonction intermédiaire accordée vendredi dernier par le juge Cléche, avaient convoqué le lendemain une assemblée des 1,800 grévistes et leur avaient ordonné de se soumettre à l'ordre de la Cour.

Toutefois, après le départ des chefs syndicaux, les grévistes ont tenu une réunion secrète, se sont donné un exécutif fantôme et ont pris l'attitude de renforcer leurs lignes de piquetage.

Un dirigeant syndical a déclaré au jour que les membres du syndicat sont devenus incontrôlables. Ils ont décidé de prendre la direction de la grève entre leurs mains tant qu'ils n'obtiendront pas justice. Les intimés, par ailleurs, doivent comparaître demain devant le tribunal de Sherbrooke où l'injonction sera plaquée au mérite. Le juge devra alors décider s'il doit rendre permanente l'injonction intermédiaire accordée la semaine dernière.

Les grévistes auraient grandement préféré voir la compagnie réclamer l'emprisonnement de leurs dirigeants, ce qui aurait permis aux grévistes d'agir encore plus librement.

A Magog, on est d'avis que la compagnie a réclamé plutôt l'imposition d'une amende de \$2,000 parce qu'elle sait que les syndicats sont généralement vulnérables du côté financier tandis que l'emprisonnement de chefs syndicaux aurait créé un remous de l'opinion publique en faveur des grévistes.

A JEUN...



l'ami de
votre fric
c'est...



l'eau qui fait...
du bien



Un vin qui chante
et qui enchante
ROYAL de NEUVILLE
ANJOU - SAUMUR ROSÉ
pétillant Réf. 542G
Le vin idéal des
célébrations joyeuses
Un cadeau de choix
pour les fêtes
En vente dans tous les magasins de détail de la
Commission des Liqueurs du Québec.

Cristal
DE FRANCE
Le cadeau que vous offri-
rez sera exceptionnel si
vous choisissez
• DAUM
• BACCARAT
• LALIQUE
Elegant vase en cristal de Daum
au Petit Versailles
"Le Centre du Cristal de France"
930 EST, RUE STE-CATHERINE — VI. 2-8210-8219

UN AUTRE SERVICE
PEUGEOT 403
NOUVEAU! NOUVEAU!
EQUIPEMENT MODERNE
POUR UN PARFAIT
ALIGNEMENT DE ROUES
ET
BALANCEMENT DE ROUES
SUR
TOUTES MARQUES D'AUTOS EUROPEENNES
RENAULT — VOLKSWAGEN — VAUXHALL
AUSTIN — MORRIS — SIMCA — CITROEN
etc., etc.
INSTALLATION EXCLUSIVE
Le plus important distributeur
PEUGEOT 403
Suburban
MOTORS LTD.
OUVERT
TOUS
LES SOIRS
J. P. Nantel, prés. — M. Goyette, sec.-trés.
400 BUL. DECARIE, ST-LAURENT — RI. 8-8807

Téléphone: Victor 4-3361*

La navigation océanique réservée à Saint-Jean et Halifax

Les hommes d'agris et les hommes de science qui, reprenant à leur manière des traditions antiques, ont osé se grouper et fonder l'enseignement supérieur: voilà ceux que la feuille dupressiste devrait attaquer de front. Tels sont, sans

A PANAMA

Des tensions qui ébranleraient un pays même plus mûr

MEXICO — Les difficultés qui résultent en Panama des rapports de ce pays avec les Etats-Unis, de même que ses structures internes, n'ont pas encore l'heure de se résoudre. Des tensions y règnent qui pourraient ébranler un pays d'une plus évidente maturité. Panama n'est pas préparé, ni du côté politique, ni dans leurs répercussions économiques, à subir ces heurts. La souveraineté sur la zone du canal est à la base de l'agitation au Panama, mais il est d'autres facteurs dont l'importance également n'est pas négligeable. Il y aura des élections générales en mai prochain. L'administration, coalition de plusieurs petits partis, fera face à une dure lutte.

Une certaine inquiétude s'empare des familles qui ont influencé les affaires du pays au cours des récentes années. "Si l'oligarchie ne peut ou ne veut défendre nos intérêts nationaux, il ne nous restera plus que la révolution", a déclaré un orateur lors d'une manifestation populaire.

Les finances du pays ne sont pas très prospères: le gouvernement enregistre un déficit de \$10,000,000 sur un budget de \$50,000,000. Cette situation porte l'opinion publique à réclamer une part plus large des profits du canal de Panama, dont le revenu brut s'est élevé l'an dernier à \$83,100,000. Le Trésor américain a encaissé \$3,000,000 en profits nets. La compensation annuelle versée à Panama avait été portée de \$1,450,000 à \$1,820,000.

Les observateurs sont portés à croire que les Etats-Unis seraient bien avisés de prendre l'initiative et de favoriser davantage Panama. L'on a également suggéré que les divergences soient soumises à un arbitrage ou que la Cour mondiale en soit saisie.

(suite à la page 2)

pour le dîner...

CUISINE
CAVE ET
MUSIQUE DE CHOIX

ET AU PIANO

Misha

au gai

restaurant

INDIAN ROOM

STE-CATHERINE PRÈS DRUMMOND

Stationnement GRATUIT

Après 5 h. 30 au Garage

Tilden ou Drummond

MEMBRE - DINERS CLUB



Aux quatre coins du monde

OTAN: l'aide aux pays sous-développés, comme mesure d'échec au communisme

PARIS. — L'Europe occidentale devrait contrecarrer la pénétration du communisme soviétique en s'attaquant au problème de l'aide aux pays sous-développés, a déclaré M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN, à l'Assemblée de sept pays de l'Union d'Europe occidentale. Il a souligné que depuis dix ans les Etats-Unis ont accompli deux miracles: le plan Marshall et la formation de l'OTAN. "Un troisième miracle s'impose: le moment est venu de prendre l'initiative des solutions au problème de l'aide aux pays sous-développés. Une alliance purement militaire ne suffit pas. Il doit y avoir également un arrière-plan politique, ce qui signifie la coordination de la politique étrangère", a dit M. Spaak. Les problèmes de demain sont centrés sur l'Afrique et l'Europe doit prendre un grand intérêt à l'avenir de ce continent. M. Spaak a réclame une conférence des pays d'Europe et des groupes qui ont des intérêts en Afrique, en vue d'une politique économique à l'avantage du continent africain.

Europe occidentale: une force de frappe munie d'engins nucléaires pour "une guerre limitée"

PARIS. — Un député travailliste au Parlement britannique, M. Fred Mulley, a proposé hier aux pays d'Europe occidentale la formation d'une force de frappe, munie d'engins nucléaires, capable de mener à bien "une guerre limitée"; cette initiative aurait pour but de diminuer la dépendance des pays d'Europe par les Etats-Unis. M. Mulley a dit à une réunion de l'Union des sept pays de l'Europe occidentale que les fusées balistiques de portée intercontinentale ont diminué l'importance de l'Europe comme base de défense des Etats-Unis. Aucun pays européen ne peut raisonnablement s'attendre à ce que les Etats-Unis s'exposent à une riposte nucléaire, en se portant à la rescousse, à l'occasion de toute attaque contre l'Europe occidentale. En l'absence d'un pacte de désarmement ou d'un "club antinucléaire", l'Europe doit faire face à une agression limitée par la formation d'une force nucléaire conjointe, a conclu M. Mulley.

Etats-Unis: M. Rockefeller ne veut pas qu'on le considère comme candidat de la haute finance

ALBANY. — Le gouverneur Nelson Rockefeller cherche à dissiper dans le public l'impression qu'il est appuyé par les intérêts de la haute finance en ce qui a trait à son projet de se faire choisir comme candidat républicain à la présidence. La stratégie actuelle des partisans de M. Rockefeller tend à le dépeindre comme un candidat humble qui viendrait s'opposer aux candidats puissants. Le gouverneur Rockefeller voit dans le vice-président Nixon le favori du monde des affaires et des journaux républicains. Un parallèle est tracé entre la lutte Rockefeller-Nixon pour la suprématie du parti républicain et celle qui opposait en 1952, feu le sénateur Robert A. Taft, de l'Ohio et un nouveau venu, le général Dwight D. Eisenhower. Les hommes d'affaires trouveraient M. Rockefeller trop libéral, dans son idéal de planification des grands objectifs nationaux; ils verraient en lui un Roosevelt ou un Truman.

Indonésie: la Chine rouge y perdrait une vaste influence

DIJAKARTA. — Le prestige de la Chine communiste dans le sud-est de l'Asie est battu en brèche, en Indonésie, à la suite de l'édit gouvernemental qui interdit les régions rurales les marchands étrangers. Cette décision vise l'empire économique édifié par les marchands chinois. Ces marchands devaient évacuer les campagnes au plus tard le 1er janvier prochain, mais des délais ont été permis par le gouvernement, sauf dans l'ouest de Java. Une formule de compromis serait acceptée, mais les rapports Chine-Indonésie demeurent difficiles. Un homme d'affaires javanais a résumé ainsi la situation: "C'est le commencement de la fin de l'empire commercial chinois; ces marchands n'ont qu'à se faire manœuvrer". Pour le régime de Soekarno, cette campagne antichinoise offre un problème dont la solution n'est pas à portée de la main. Des protestations bruyantes de la part des communistes chinois ont soulevé l'ire des Indonésiens; les Chinois, au nombre de 2,500,000, représentent une influence minoritaire chez 90,000,000 d'Indonésiens.

Tchécoslovaquie: deux pilotes militaires allemands sont remis en liberté

PRAGUE. — La Tchécoslovaquie a annoncé qu'elle rendra la liberté à deux pilotes militaires allemands qui ont fait un atterrissage forcé, à 15 milles à l'intérieur de la frontière tchèque, il y a six semaines. Des procédures avaient été

inscrites contre ces pilotes, mais ils seront plutôt expulsés comme indésirables. Ils étaient sortis indemnes de la chute de leurs chasseurs bombardiers de fabrication américaine, le 22 octobre, au cours d'une tempête. Le silence le plus complet a entouré le sort de ces pilotes pendant trois semaines; ils ont fait connaître par lettre qu'ils étaient détenus dans une prison de Prague. Les négociations ont été gênées par l'absence de liens diplomatiques entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie.

Nations Unies: protestation contre la mort d'un Canadien, soldat en Israël

NATIONS UNIES. — Les Nations Unies ont protesté auprès de la République arabe unie contre la mort à coups de feu d'un soldat canadien membre de la force d'urgence de l'ONU au Moyen-Orient. La victime est le soldat Ronald Hawthorne Allan, d'Halifax. Il a été abattu à coups de feu le 28 novembre. La République arabe unie et la force d'urgence des Nations Unies ont donné des versions différentes des incidents qui ont entouré la mort d'un soldat canadien à la frontière de l'Etat d'Israël et de la RAU. Le soldat Ronald Hawthorne Allan a été tué dans un secteur que la RAU avait interdit aux représentants de la force de l'ONU, à moins qu'ils ne soient munis d'une autorisation spéciale.

Chine: la plus longue sécheresse affecte la production de riz

TOKIO. — L'agence officielle de nouvelles en Chine communiste a souligné que la sécheresse de cette année, cause d'une certaine diminution de la production de riz, a été la plus longue encore enregistrée. La province du Hunan a été affectée par la sécheresse pendant quelque 120 jours; le comté de Kichun, dans la province de Hupeh, a connu 140 jours de sécheresse. La sécheresse a sévi surtout au moment de la transplantation des pousses de riz. Selon l'agence de nouvelles, seulement 22 des 1,155 brigades de production de riz dans le Hunan ont enregistré une baisse de production et la plupart des autres ont réussi à produire plus que l'an dernier.

Etats-Unis: le pays doit demeurer fort et ne laisser subsister aucune équivoque

WASHINGTON. — L'instabilité ou la faiblesse que pourrait manifester le monde occidental serait susceptible d'induire la Russie à commettre un faux pas avec le danger que l'humanité soit menacée d'un désastre, a souligné M. Robert Murphy, sous-secrétaire d'Etat. Il prend sa retraite aujourd'hui après 40 années de service dans le corps diplomatique des Etats-Unis. Il a recommandé à son pays de demeurer fort et de faire connaître les intentions auxquelles il désire consacrer cette force afin qu'il ne subsiste aucune équivoque. Le président Eisenhower a requis les services de M. Murphy, à titre de conseiller spécial à l'occasion de la prochaine visite du président dans onze pays. M. Murphy a ensuite l'intention d'accepter la présidence d'une importante compagnie qui fabrique des produits du verre. M. Livingston T. Merchant, ex-ambassadeur des Etats-Unis au Canada succédera à M. Murphy.

Portugal: la monarchie sera-t-elle restaurée au Portugal?

LISBONNE. — Une déclaration pro-monarchiste publiée dans trois journaux de Lisbonne laisse planer la possibilité d'une restauration de la monarchie au Portugal. Dom Duarte Nuno, duc de Bragance, est le prétendant au trône du Portugal. Une révolution a renversé la monarchie en 1910. M. Nuno a réussi à fuir avec des membres de sa famille et la république a été proclamée. Le message a été signé par le général Paulo Bernard Guedes, lieutenant honoraire au prétendant au trône. Il aurait été écrit avec l'approbation du gouvernement Salazar qui favorise, du moins en principe, le retour de la monarchie.

EN FRANCE

1,000,000 de fonctionnaires font une grève de 24 heures

PARIS. — Plus d'un million de fonctionnaires de l'Etat et d'employés des services publics ont déclenché hier une grève de 24 heures paralysant ainsi les messageries, le transport par air et l'enlèvement des vidanges. La plupart des bureaux gouvernementaux ont fermé leurs portes; le service des hôpitaux concentrait ses efforts sur les cas urgents tandis que l'eau potable était rationnée.

Les grévistes demandent un "salaire vital". Ils disent que les salaires n'ont pas suivi la hausse du coût de la vie. Ils réclament un salaire minimum de 45,000 francs, soit environ \$90 par mois. Les employés des postes qui sont célibataires gagnent environ 10,000 francs, soit environ \$20 par semaine.

Les employés d'entretien de la Société Air-France qui appartiennent à l'Etat ont quitté le travail avant-hier soir. Les avions étrangers ne pouvaient pas atterrir à Paris dans la journée d'hier.

Le groupe...

(Suite de la page 12)

tions industrielles et de métiers qui sont affiliées à la CTCG et qui peuvent également organiser les employés de bureau de l'entreprise ou existe déjà un syndicat des employés de la production.

Il dit que "naturellement" les collets blancs sont appelés à se grouper entre eux mais que souvent il est plus avantageux que les collets blancs d'une entreprise fassent partie d'un syndicat avec les employés de la production.

L'organisation

De son côté, le conseiller technique de cette Fédération, M. Pierre-Louis Gélinais, a déclaré qu'en 1951, date du dernier recensement, il y avait dans la province de Québec 108,000 employés du commerce travaillant dans 43,000 entreprises différentes, c'est-à-dire un peu moins de 2.5 employés par entreprise commerciale.

Il a ajouté que la tâche de faire l'organisation syndicale peut être accomplie avec l'aide d'équipes de recruteurs bénévoles recrutés parmi les employés du commerce qui sont déjà syndiqués. Il a cité en exemple les équipes qui ont été formées au sein du Syndicat des employés du commerce de Montréal, (section Dupuis Frères) qui font du recrutement depuis le début de novembre dans plusieurs entreprises.

Il a également parlé des diverses activités syndicales dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle des membres.

Salaires...

(Suite de la page 12)

"A Granby, a conclu M. Pedneault, la Compagnie Westinghouse vient de faire la preuve qu'elle ne désire nullement collaborer avec les travailleurs du Québec. En effet, à sa demande, et pour lui permettre de s'établir solidement au Québec, les travailleurs de Granby lui ont fait, depuis 1951, beaucoup de concessions. Mais neuf ans plus tard, la seule récompense qu'ils aient reçue, c'est de toucher aujourd'hui les salaires que leurs confrères de Hamilton recevaient déjà en 1951.

"Aujourd'hui, en 1959, la Compagnie évalue elle-même le salaire moyen de ses travailleurs de Granby à \$146 alors que, toujours d'après les chiffres de la Compagnie, ce salaire moyen atteignait à Hamilton, dès 1958, \$207. Il faut ajouter que depuis 1958, les travailleurs de Hamilton ont bénéficié d'augmentations substantielles au renouvellement de leur convention."

Le tribunal d'arbitrage institué pour régler ce différend est formé de Me Erskine Buchanan comme président, de Me Pierre Vadboencœur comme arbitre syndical et de Me Jean Massicotte comme arbitre patronal.

AVIS DE DÉCÈS

LEVEILLEE — A Montréal, le 2 décembre 1959, à l'âge de 84 ans, est décédé Clodomir Léveillé, ancien marchand de chaussures de Ville-Émard, époux de feu Marie-Louise-St-Pierre, domiciliée au 6026, boul. Monk. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 décembre. Le convoi funéraire partira des salons Urgel Bourgeois Limitée, situés au 6259, boul. Monk, à 11 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpetuel-Secours, où le service sera célébré, à 11 h. 30. Et, de là, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

SEGUIN — A l'hôpital Notre-Dame, le 1er décembre 1959, à l'âge de 61 ans, est décédé l'abbé Georges-Edouard Seguin, curé de Ste-Rose de Laval, fils de Edouard Seguin et de Elvina St-Denis, décédés. La translation des restes mortels aura lieu jeudi soir à 8 heures du presbytère à l'église de Ste-Rose. Un premier service sera célébré pour les enfants à 9 heures, vendredi et un second à 10 heures, samedi. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Moscou fait la cour à Téhéran

Offres mirobolantes des Russes à l'approche de la visite de "Ike"

TEHERAN. — La Russie semble redoubler d'efforts pour apaiser ses divergences avec l'Iran, avant la visite du président Eisenhower à Téhéran, le 14 décembre. L'ambassadeur soviétique, M. Nicolai Pegov, s'est rendu chez le ministre des affaires étrangères, M. Abbas Aram, à quatre reprises et chez les chah Reza Pahlavi, une fois, la semaine dernière.

M. Pegov serait en mesure de faire des offres alléchantes d'aide pour contrecarrer la sympathie grandissante de l'Iran envers l'Ouest et son attachement à l'organisation du traité central — CENTO. Cento lie l'Iran au Pakistan, à la Turquie, à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans un pacte de défense du Moyen-Orient.

A CUBA

Le jugement des tribunaux militaires serait imminent

La question d'un échange d'avis avec Cuba a été soulevée à la Chambre des Lords, à Londres. Le sous-secrétaire aux Affaires étrangères, lord Lansdowne, a déclaré: "Le gouvernement est d'avis que la fourniture d'armes à réaction en ce moment rendrait plus délicate encore une situation qui l'est déjà beaucoup."

A Miami, cinq Cubains qui transportaient trois bombes dans des valises, près d'une piste d'envol peu fréquentée, seront traduits devant les tribunaux américains.

La Havane. — Deux Américains, accusés d'avoir tenté de renverser le régime révolutionnaire de Fidel Castro, apprendront aujourd'hui leur sentence d'un tribunal militaire, mais un autre devra patienter jusqu'à vendredi avant de connaître son sort. Le gouvernement a réclame la peine de mort pour deux des trois accusés.

Ceux qui attendent leur sentence aujourd'hui sont Frank Austin Young, pilote commercial de Miami, âgé de 38 ans; Peter John Lamborn, 24 ans, brillant naturalisé américain de Nassau, Bahamas, ainsi que 35 Cubains.

Le procès du troisième citoyen américain, Rafael Del Pino, 33 ans, de Miami, s'est terminé hier soir à La Havane.

Conférence de Me Jean Drapeau au Saint-Denis

Me Jean Drapeau, ex-maire de Montréal, prononcera une conférence au théâtre Saint-Denis, mardi le 9 février prochain, sous les auspices de la Ligue d'Action Civique.

M. Drapeau traitera de la politique municipale. On sait que la Ligue d'Action Civique a déjà annoncé son intention de présenter 66 candidats aux postes de conseillers municipaux et un à la mairie lors des élections d'octobre 1960.

Maintenant...
l'assurance-vie
dans un
"format
économique"!

grâce aux

RÉDUCTIONS SUR LA QUANTITÉ
que vous offre la DOMINION LIFE

Tout comme vous y gagnez à acheter le "format économique", lorsqu'il s'agit de produits domestiques, vous pouvez maintenant épargner en achetant de l'assurance-vie, par montants de \$5000, \$10,000 ou \$25,000. En effet, plus le montant de votre assurance-vie est élevé, plus les frais d'administration



sont bas. C'est cette épargne qui vous est alors transmise sous forme d'une réduction de prime suivant la quantité.

Demandez à votre agent Dominion Life des renseignements complémentaires ou complétez et postez le coupon ci-dessous.

Dominion Life
ASSURANCE-VIE
SIEGE SOCIAL: WATERLOO, ONTARIO
Depuis 1899
Gérant provincial: PAUL BABY
Gérant adjoint: EMILE DAoust
Gérant de la succursale de Québec: MAURICE COTE
Surveillant régional de l'assurance-groupe: IAN EISENHARDT

THE DOMINION LIFE ASSURANCE COMPANY
WATERLOO, ONTARIO

Veuillez m'envoyer des renseignements complets sur vos réductions sur la quantité, pour les montants de:

() \$5000 () \$10,000 () \$25,000

Nom.....

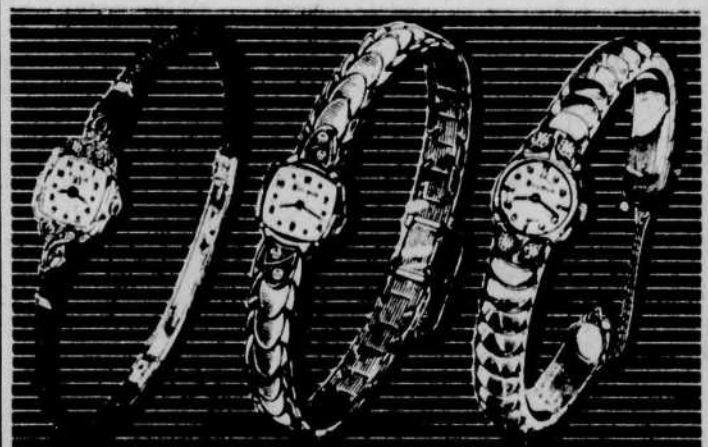
Adresse.....

Ville.....

Province..... Date de naissance.....

Une montre à diamants est pour
tousjours... quand elle a la
DISTINCTION D'UNE
BULOVA

Ravissantes montres, enrichies par la beauté éclatante de précieux diamants! Grâce à la fameuse distinction d'une Bulova, vous avez toujours l'heure exacte.



LA PETITE "E" 23 rubis, 4 diamants. Montre-bracelet avec 4 diamants. 23 rubis. Jaune ou blanc. \$79.50

SHAPSOOT "G" Montre-bracelet avec 4 diamants. 23 rubis. Jaune ou blanc. \$95.00

CANADIAN GIRL 23 rubis, 4 diamants. Petite montre-bracelet ronde, l'éclat avec précision. Jaune ou blanc. \$125.00

chez tous les bons bijoutiers

Camille Paquin
INC
4496 est. Ste-Catherine
CL. 5-8903

Daoust & Fils
Bijoutiers-diamantaires
3 magasins à Montréal

ROY & FILS
1658 est. Mont-Royal
Tél.: LA. 7-2951

10 succursales à votre service
DRUMMONDVILLE, QUE.
138, rue St-Jacques. Tél. GR. 2-5438
ST-HYACINTHE, QUE.
1348, Des Cascades. Tél. FR. 4-4733
SOREL, QUE.
50, rue Augusta. Tél. RI. 3-6971.
TROIS-RIVIERES, QUE.
1374, rue Hart. Tél. FR. 4-5722.
SHAWINIGAN FALLS, QUE.
587, rue Station. Tél. LE. 7-9424
MONTREAL, QUE.
1119 est. Ste-Catherine. LA. 3-9060
RIMOUSKI, QUE.
1, ave. St-Louis. Tél. RA. 3-4787
TROTTERVILLE MINES, QUE.
297, Notre-Dame. Tél. FE. 5-5269
GRAND-MERE, QUE.
435, 6e Ave. Tél. LE. 8-5848
RIVIERE-DU-LOUP, QUE.
84, rue Lafontaine. UN. 2-4948

La lecture à haute voix à l'hôpital des enfants

La Semaine du livre pour la jeunesse à Sainte-Justine

Le mot d'ordre de Mme Hilda Neatby, patronne de la "Semaine du livre pour la jeunesse canadienne" en 1959, préconisant la lecture à haute voix, a reçu à Sainte-Justine sa pleine application.

Pour la plus grande joie des jeunes hospitalisés, seize personnes dont 13 bibliothécaires appartenant à différentes bibliothèques de Montréal sont venues par groupes de deux ou trois raconter des histoires, soir après soir à l'heure du coucher, du dimanche 15 novembre au dimanche suivant inclusivement.

Elles ont raconté ainsi — à quelques centaines d'enfants, grâce au multivoix ralliant trois départements — le livre de leur choix; mais les enfants sont assurés de retrouver ces histoires, désormais connues et peut-être préférées à d'autres, sur les rayons de leur bibliothèque. Une soirée inoubliable restera celle de lundi le 16 novembre alors que Mlle Marcelle Gauthier, directrice de l'Ecole de l'Éveil, auteur bien connu en botanique pour les jeunes, qui vient de publier pour eux son second album (1), leur racontait Glogio et exhibait ensuite dans chacune des chambres des 3 départements une reconstitution du cirque "Thérésina", les personnages et toute la figure animée du conte. L'exhibé était monté sur un chariot de la bibliothèque.

Le sourire ravi d'enfants capotés dans un poumon d'acier fut un merci ému pour Mlle Gauthier aussi bien que pour l'infirmière-chef et ses aides qui secondèrent les bibliothécaires avec un dévouement plein d'entrain.

L'Hôpital Sainte-Justine a depuis longtemps sa bibliothèque enfantine et juvénile alimentée par des dons; elle est mise à jour annuellement grâce à la générosité de la Société nationale Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par la compétence et l'entente de cette grande amie des bibliothèques d'enfants qu'est Mme Eugène Thérien.

A la mémoire de S. Exc. Monseigneur Charbonneau

Un service funèbre a été célébré hier, en la chapelle de l'hôpital Sainte-Justine à la mémoire de Son Excellence Mgr Joseph Charbonneau, ancien archevêque de Montréal.

Les dames du Conseil d'administration, les religieuses, les médecins, les infirmières, les bénévoles, le personnel et un grand nombre d'enfants y assistaient.

Tous ont voulu ainsi témoigner un dernier hommage à celui qui fut un grand évêque et un grand ami des enfants.

C'est de chez Birks pour Noël



Sorrento

Un merveilleux agencement de pierres "cristal noir" et de perles baroques. Ce romantique bijou "Sorrento" captivé et enchante.

Fait par l'inimitable Trifari de New York.

BIRKS
ORFÈVRES

*Simulacre.
Monture en métal doré.

POUR SERVICE D'ACHAT: Composés UN. 6-1411 (locaux 391-392-393) LE MAGASIN DU CARRE PHILLIPS sera ouvert ce soir et demain jusqu'à 9 heures. BIRKS — Derval & Rockland seront ouverts ce soir et demain jusqu'à 9.30

La Femme au Foyer et dans le MONDE

Les cinquante années du lycée "Les Hirondelles"

On fondait beaucoup à Montréal, il y a cinquante ans, chez les femmes, et l'on continue à fonder des oeuvres viables, pas seulement sur le plan de la charité mais aussi sur le plan culturel. De nombreux "50 ans" ou "25 ans" ont été marqués et fêtés l'année dernière et cela continue cette année.

Dans le cas du lycée "Les Hirondelles", il y a peut-être davantage d'originalité et de cran: c'était bien la première fois, sauf erreur, qu'une institution laïque était fondée pour l'instruction des jeunes Montréalaises. Il s'agissait de cours privés mais un grand nombre d'élèves y ont fait finalement toutes leurs classes et toutes reconnaissent qu'elles ont bénéficié d'un haut enseignement, donné non seulement par une femme compétente mais par une éducatrice de grande classe.

Educatrice, Hermine Lanctôt le fut par la parole et par la plume. En plus de diriger son école et d'enseigner, elle a été la première chroniqueuse au *Monde Illustré*; une de ses conférences au moins a été publiée et elle a signé des contes pour enfants. Elle fonda une revue pour les anciennes élèves et un Cercle d'étude dont on dit encore aujourd'hui que "les séances restent parmi les heures les plus joyeuses, les plus fructueuses dans le souvenir de celles qui en faisaient partie". Pour que des réunions de Cercle d'étude laissent un si clair sillon dans les mémoires il fallait que celle qui le dirigeait ait réellement quelque chose à penser et à donner dans la joie. Parce que tout le monde sait que Cercle d'étude et journées d'étude sont souvent

dispensateurs de verbiage et de futilités et d'ennui.

Hermine Lanctôt, éducatrice et chroniqueuse, était l'amie de la première journaliste canadienne — française, Françoise Barry, qui avait fondé d'ailleurs son propre magazine qui, si j'ai bonne mémoire, parut sans interruption pendant sept ans. L'une et l'autre ont donc travaillé, dans la première moitié du siècle, au développement et à la culture de la pensée féminine au pays de Québec.

La succession de Mlle Lanctôt a été assurée, il y a déjà plus de vingt ans, par Françoise Saint-Germain, une ancienne élève naturellement, qui s'est trouvée à prendre très jeune encore, la direction de cette maison d'enseignement. Aujourd'hui, un personnel toujours choisi, qualifié et expérimenté, dispense l'enseignement de la sixième à la douzième année commerciale et scientifique.

A l'occasion du cinquantenaire de ce lycée féminin, une messe d'actions de grâce sera dite à quatre heures, samedi le 5 décembre, à l'église Saint-Enfant-Jésus, et une réception aura lieu, dimanche, aux salons Duluth et Mackenzie de l'hôtel Reine-Elisabeth, à six heures.

C'est ainsi que sera marqué le cinquantenaire anniversaire de fondation du lycée "Les Hirondelles", maison d'éducation féminine dont l'expansion et le succès disent assez la valeur de la direction actuelle, qui sait si bien continuer l'oeuvre d'une grande éducatrice.

Germaine BERNIER

Démonstration sur un réveillon de Noël

Il y aura démonstration de cuisine bourgeoise à l'Institut Familial et Social, 1215 rue Saint-Joseph, vendredi, 4 décembre à 7h.30 du soir.

Les recettes exécutées pour cet original menu de réveillon permettront à l'hôteesse d'assister à la messe de minuit avec ses invités puisque chacun des mets pourra être confectionné à l'avance.

La présentation raffinée augmentera la joie de cette réception.

SOIN DE LA PERSONNE

La jeune fille soignée se garde des dents blanches et nettes, les mains impeccables et la peau claire, non seulement pour con-

tribuer à sa beauté mais aussi par hygiène. Se brosser les dents après chaque repas empêche la carie des dents. Se garder les ongles nets supprime des bactéries. Se tailler les ongles ronds et courts est préférable que de les garder longs, en particulier pour les personnes qui s'occupent d'un tout jeune enfant.

MENU

Pamplemousse grillée
Mousseline de poulet
Sandwiches lumineux
Salade "clochettes"
Croustillants au fromage
Macarons dorés
Gâteau "Rejouissance"
Meringue Suisse
Sapin de Noël
à la Chantilly

Les mots croisés du "Devoir"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- 1—Souvent extériorisé par un soupir
- 2—Chef cruel — Sa baie est célèbre
- 3—Moyens matériels — Grecque
- 4—Revenu à vie — Anciens cavaliers prussiens
- 5—Attache
- 6—Article — Plante grimpanche
- 7—Personnel — De bon matin
- 8—Pronom — Montre sa joie
- 9—Fait fondre la neige
- 10—Qui est versé dans la théorie de l'agriculture — Touche
- 11—Vient au monde — Conserve l'intimité
- 12—Explosif — Corps morts
- 13—Du chat — Entre amis

VERTICALEMENT

- 1—Qui débarrasse des microbes
- 2—En yaourt — Qui se distingue par son vêtement
- 3—Père de Saturne — Se diverte
- 4—Liquide nourricier — Allure rapide
- 5—Pour porter un panier — A distance — Démonstratif
- 6—Borde la mer
- 7—Ne divertit pas du tout — Moitié de jour
- 8—Broyer entre ses dents — Ville de l'Est de la France
- 9—Donner l'orthographe — Elle aurait été tentée à Rougemont
- 10—Abréviation de calendrier — Roi de Shakespeare
- 11—Sans éclat — Qui ne dit mot
- 12—Appel au secours — Témoignage — Connue

MENT — OR; SATAN — RUE; IRANIEN — VERS; GENET — SR; NEE — EAU — PSI; AS — CLE; NOEL — ANSE; INTEGRALITE; OUI — RECDIVE; NICHES — TETES; AS

Verticalement:— RESIGNATION; EGAREES; NUIT; MATANE — TIC; PLANE — ANE — HA; LENINE — OGRES; AM — ETAGERES; CE LAC; EN — LIT; MT — PLAIDER; RESENTIT; NOURRI — SEVE; TRES — DE — EST

Joan-Nyne
HAUTE COUTURE
FRANÇAISE
Robes, manteaux,
costumes, cortèges
1120 est, Sherbrooke
LA 6-5062

OFFRE D'EMPLOI
Proposée à la perception des comptes et à la caisse des malades
Travail intéressant pour personnes compétentes et possédant belle personnalité
Ecrire CASE 54
LE DEVOIR



La fondatrice du lycée "Les Hirondelles", Mlle Hermine Lanctôt et la directrice actuelle, Mlle Françoise Saint-Germain. Le cinquantenaire de cette institution d'enseignement privé pour jeunes filles sera marqué par des fêtes en fin de semaine dont un buffet à l'hôtel Reine-Elisabeth, dimanche soir. Il y aura également programme artistique auquel prendront part Monique Fournier, pianiste de concert, Claude Bergeron, chanteuse et Mme Suzanne Paquette-Goyette qui lira des extraits de l'oeuvre écrite d'Hermine Lanctôt.

(Studio Landry)

BIEN-ETRE SOCIAL

Réunion régionale des membres du Québec à Montréal

Allocution du président M. Lucien Massé, second président de langue française au Conseil canadien du bien-être

OTTAWA. — Une réunion régionale des membres québécois du Conseil canadien du Bien-Etre aura lieu jeudi, 3 décembre, à Montréal, au Centre Social du Bon Conseil.

Le président général, M. Lucien Massé, prendra la parole devant les participants au cours de la session générale du matin. M. Massé est le second président d'expression française à entrer dans les 40 ans d'histoire de cet organisme national qui compte 438 oeuvres membres, dont des oeuvres publiques, des oeuvres privées, des maisons d'affaires, des syndicats ouvriers, des associations de citoyens, et aussi plus de 1,100 membres individuels.

Des délégués d'expression anglaise et d'expression française participeront à ces délibérations qui se poursuivront entièrement en français.

Après l'allocution de M. Massé, les membres se répartiront en deux groupes afin de débattre le sujet des relations extérieures et les problèmes touchant l'adoption, la vieillesse, la délinquance, le placement familial, et les services psychiatriques auxquels peuvent avoir recours les familles.

Parmi l'assemblée on pourra noter la présence de Mme D. L. Ross, de Montréal, présidente du comité national de la Division "Famille et Enfance" du Conseil canadien du Bien-Etre; M. Everiste Choquette, directeur de la Société de Service Social ou Familial, Montréal.

président de la journée d'études: M. Marcel Dion, Service social du diocèse de Rimouski, Rimouski; M. Gilles Lacroix, directeur, Ecole supérieure d'Assistance sociale, Trois-Rivières; M. Roger Lemire, chef de la Sécurité municipale, Québec; M. J.-P. Ramsay, Conseil central des Oeuvres, Trois-Rivières; Mlle Marie-Paule Laliberté, Maison familiale, St-Joseph, Montréal; M. Rémi Laverne, membre du Conseil d'administration, Service social de Hull, Masson (district de Hull); M. Raymond Noël, Société de Service social aux Familles, Montréal; M. le chanoine Roland Frigon, directeur, Service social du diocèse de St-Hyacinthe, St-Hyacinthe; M. Yves Jassin, Bureau des Gouverneurs, Conseil canadien du Bien-Etre; Mlle M. Hamel, secrétaire générale, Commission française, Conseil canadien du Bien-Etre; M. A. Rhéault, directeur général, Conseil des Oeuvres du diocèse de Rimouski, Rimouski; M. J.-M. Poirier, directeur des relations extérieures, Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, Mtl; M. Gilles Sarault, président de la Commission française, Conseil canadien du Bien-Etre; Mlle Thérèse Clapperton, Service social du diocèse de Rimouski, Rimouski; M. Claude Mailhot, directeur en psychologie, directeur, Service de protection de la jeunesse, Ministère du Bien-Etre social, Montréal.

EPARGNEZ

Ouvert toute la semaine du lundi au samedi de 9 h. a.m. à 10 h. p.m. (aussi, mardi le 8 décembre)

Venez et achetez avec confiance au magasin de

FOREST HILLS FACTORY OUTLET

Votre argent vous sera remboursé même après Noël sur tous les achats effectués maintenant.

IMMENSE CHOIX de cadeaux de haute qualité portant les marques les plus renommées, à de très bas prix.

Visitez notre vaste département de jouets situé au rez-de-chaussée.

Jouets de marques nationales. Poupées et jeux de tout genre à prix modiques.

Marchandise de qualité

SERVICE AUTOMATE

PRIX RÉDUITS

LE PLUS GRAND MAGASIN DEPARTEMENTAL DU VERMONT

FOREST HILLS FACTORY OUTLET

WEST CANAL STREET — WINOOSKI, VERMONT

Ne payez pas \$5.98 mesdames

pour vos robes en piqué modèles imprimés de couleurs variées ou unies.

3.36

Variété qui plaira à merveille à toutes les dames

Le président de la Banque de N-E parle de la vulnérabilité de notre économie

POTINS FINANCIERS

Les gains étaient quelque peu supérieurs aux pertes, hier, sur la Bourse de N.Y. Sur celle de Londres, la tendance paraissait incertaine. Quant aux Bourses de Montréal et de Toronto, elles paraissent plutôt assez résistées, hier.

La lourdeur de la livre sterling hier sur le marché du change étranger ne durera pas, au dire d'experts en monnaie.

En fermeture, la liste mobilière souffrait de prises de profits à Wall Street. Vu l'approche de la fin de l'année, certains spéculateurs recherchent les occasions afin de profiter du ralliement traditionnel à cette époque de l'année. En sera-t-il ainsi cette année?

Aluminium Limited augmentera la production à son usine de l'île Malgine de 22,000 tonnes par année. Voilà une nouvelle qui sera bien vue dans le Saguenay car elle favorise l'augmentation dans la demande pour l'aluminium.

Ogilvie Flour Mills Co. réunira ses actionnaires cet après-midi pour la tenue de son assemblée annuelle. Canada & Dominion Sugar Co. en fera autant.

Les actions de Goodyear Tire & Rubber Co. se vendront aujourd'hui ex-dividende \$2.00 l'action, plus \$1.00.

St-Lawrence Cement n'aurait pas eu de succès apparent dans sa tentative de prendre le contrôle de Standard Paving and Materials Ltd. Elle avait offert d'acheter 500,000 actions de cette dernière entreprise, à \$24 chacune.

Les E.U. viennent de vendre 20,800,000 de blé à l'Uruguay.

La province du Nouveau-Brunswick aurait conclu un accord avec une banque suisse pour le lancement d'une émission de \$4,350,000.

Le Fonds mutuel Champion du Canada Ltée une des plus jeunes institutions financières dans notre contrée

Ce fonds mutuel a été incorporé en vertu d'une charte fédérale en 1955

Investissez dans l'avenir du Canada par l'intermédiaire d'un fonds mutuel équilibré de la classe "open-end" au moyen d'achat direct ou par l'intermédiaire des médiums du plan personnel de placement. Voilà le message que le Fonds mutuel Champion du Canada transmet ci-contre, message qui invite le public à investir sur une base budgétaire régulière, d'autant plus que les plans adoptés permettraient un gain de capital, des dividendes comme revenu ou, encore, des crédits d'impôt. Comme on sait, sans doute, Champion Savings Corporation Limited gère le fonds précité dont les titres sont distribués par Champion and Company Limited. Comme le Fonds mutuel Champion du Canada Ltée a été incorporé en vertu d'une charte fédérale en 1955, c'est donc une des plus jeunes institutions financières au pays. Un coup d'oeil sur son actif, se totalisant à \$557,252.93 au 31 octobre 1959, contre \$462,030.88 à la même date l'an dernier, révèle donc une augmentation de près de cent mille dollars.

Ses placements, à \$548,021.62 accusent une augmentation de cent mille dollars cette année sur l'an dernier

Une analyse du bilan du Fonds mutuel Champion du Canada Ltée, arrêté au 31 octobre 1959, permet de constater que les titres détenus à cette date figuraient, à leur valeur marchande, à \$548,021.62, contre \$448,491.88 au 31 octobre 1958, soit donc cent mille dollars de plus. Quant à l'encaisse, elle s'élève à \$6,848.78 et les intérêts courus et les dividendes se chiffrent par \$2,384.53. Du côté du passif, on note pour \$550,000 les comptes payables au cours de l'année, pour l'impôt sur le revenu et enfin pour \$6,432.95 de dividendes payables. Quant aux actions et au surplus, ils représentent une somme de \$543,227.67 à rapprocher de \$440,908.79 à la fin de l'exercice financier précédent. Enfin, la plus-value non réalisée des placements figure à \$6,300.39, comparativement à \$15,848.71 au 31 octobre 1958. Ce fonds mutuel, tout comme les autres fonds du même genre, permet aux épargnants de participer au développement des ressources naturelles du pays, de contribuer à son expansion économique et industrielle. Tout détenteur d'actions de fonds mutuels est appelé à profiter de la prospérité nationale et de la croissance du Canada; ce qui ne ferait pas de doute vu l'excellence des progrès techniques, l'accroissement de notre population, et une demande accrue pour bien des marchandises et produits canadiens.

C'est un facteur de sécurité que de procéder à une grande diversification de ses placements

Le Fonds mutuel Champion du Canada Ltée bénéficie de l'expérience de la Champion Savings Corporation Ltd. Sa direction a pour politique d'inciter les actionnaires à réinvestir les dividendes reçus des actions, augmentant ainsi leur détention de titres d'une institution ayant un portefeuille bien diversifié. Dans tout placement, on considère, tout d'abord, la sécurité du capital, la rentabilité de l'entreprise (ce qui assure le paiement du dividende) et, enfin, les perspectives de plus-value des titres que l'on veut acquérir. La politique de diversification en cours permet de répartir les risques; ce qu'un individu ne peut faire à moins d'être très fortuné. Depuis 1958, le fonds mutuel précité a inauguré un plan permettant l'acquisition d'actions spéciales sur une base de paiements par versements. Cette méthode s'est révélée populaire et elle permet à bien des épargnants de procéder à l'achat d'actions de fonds mutuel sur une base budgétaire. Comme on sait, sans doute, M. G. A. Gendron est vice-président du Fonds mutuel Champion du Canada Ltée, dont l'actif a presque triple en 3 ans, puisqu'il a passé de \$194,112.50 au 31 octobre 1957, à \$448,491.88 au 31 octobre 1958 et, enfin, à \$557,252.93, au 31 octobre 1959. De tels chiffres progressifs parlent par eux-mêmes sans qu'il soit besoin de plus amples commentaires.

Ce n'est pas une sinécure pour les dirigeants des fonds mutuels d'effectuer des placements à bon escient

En marge des données précitées, nous tenons à faire ressortir la popularité des fonds mutuels sur notre continent. Selon une compilation de la National Association of Investment Companies, il y en aurait 155 (open-end) comptant 4,151,695 détenteurs d'actions, contre 3,518,066 en septembre 1958. L'actif global de ces institutions atteignait, au 30 septembre 1959, les \$14,746,408,000.00 au 30 septembre 1958. Il n'y a pas qu'aux États-Unis. En plus de ces entreprises, il y a 24 fonds mutuels (closed-end) affichant un actif net de \$1,649,036,000.00, contre \$1,492,482,000.00 au 30 septembre 1958. Il n'y a pas qu'aux États-Unis où les fonds mutuels rencontrent la faveur populaire, car, la douzaine d'institutions financières de ce genre que nous possédons ne cessent aussi de progresser. Rien d'étonnant, quand l'on sait qu'aucun investisseur individuel ne saurait procéder à la grande diversification poursuivie par les fonds mutuels, politique qui s'impose d'autant plus que ce n'est pas une sinécure de choisir les bonnes valeurs parmi les \$200,000,000,000 de titres inscrits sur la Bourse de New-York, parmi les \$48,000,000,000 de titres inscrits sur les Bourses Canadienne et de Montréal et enfin parmi les \$50,000,000,000 de titres inscrits sur la liste des valeurs de la Bourse de Toronto.

Marcel CLEMENT

Assemblée annuelle, tenue hier

HALIFAX — M. F. William Nicks, président de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, a déclaré aujourd'hui à l'assemblée annuelle de la Banque que l'essor extraordinaire du Canada dans les années 50 et les perspectives favorables des années 60 ne doivent pas rendre les Canadiens contents d'eux-mêmes.

"Au cours de l'année dernière", a-t-il ajouté, "nous sommes devenus plus vulnérables à tout changement soudain dans les conditions du marché monétaire ou dans l'intérêt sur les investissements américains, puisqu'une bonne part de l'apport de nos fonds est en capitaux pour financer le déficit considérable de nos transactions internationales courantes, a été d'un caractère spécial."

"Même en 1958... nous avons vécu au-dessus de nos moyens au point de porter notre déficit à \$1,000,000.00. Et cette année, le déficit a grimpé de nouveau

à près de \$1,400,000.00. Cela n'est pas un état financier dont nous devrions être fiers."

Exportations accrues

"Depuis juin, le marché des exportations a atteint un niveau plus élevé que celui des mois correspondants de l'an dernier, et les mises de fonds dans le domaine des affaires sont à la hausse."

"Il existe également certains signes de l'augmentation définitive de la valeur totale des exportations. Des besoins industriels se sont créés aux États-Unis qui ont eu des effets bien-faisants pour un certain nombre de produits d'exportations de première importance, et les marchés d'outre-mer prennent également de l'ampleur."

M. Nicks a dit qu'il était difficile de croire tout ce qui s'était passé au cours des dix dernières années:

La population a augmenté de 30 pour cent, y compris l'arrivée de 1,500,000 immigrants. Une augmentation de 50 pour cent de la production de marchandises et des services publics.

La moyenne annuelle de près de 24 pour cent de la production nationale brute investie dans l'immobilisation de capitaux. Plus de \$65,000,000,000 dépensés pour les services municipaux, les écoles, les hôpitaux et les routes.

Le développement de quatre nouveaux produits d'exportation: l'huile, le minerai de fer, l'uranium et le gaz naturel — qui étaient négligés ou inexistant dans les statistiques d'exportations de 1950.

La mise en opération de projets tels que la centrale électrique de Kilmat en Colombie-Britannique et la canalisation du St-Laurent.

Ainsi que plusieurs autres améliorations.

Teck-Hughes Gold Mines gagne peu

Au regard de l'an dernier

TORONTO (P.C.) — Le bénéfice net de Teck-Hughes Gold Mines a été de \$271,810 ou 5.65 cents l'action dans les dix premiers mois de l'année en comparaison de \$334,789 ou 6.96 cents l'action dans la même période de 1958; l'usine a traité 152,190 tonnes de minerai contre 168,420.

Les opérations minières ont été entravées par des travaux de nettoyage et par la préparation de chantiers d'abattage dans le puits de protection du puits; la baisse du prix de vente de l'or a entraîné une perte d'exploitation. Les revenus des placements se sont chiffrés à \$37,126 au lieu de \$61,633.

Dans les dix mois, la filiale, Lamaque Gold Mines, a réalisé un bénéfice estimatif de \$606,767 ou 20.29 cents l'action comparé à \$669,527 ou 22.32 cents l'action; elle a vendu ses intérêts dans Elrich Mines à Elder Mines et elle a acheté 400,000 actions de Temagami Mining Co. au prix de \$800,000.

DIVIDENDES

Robinson, Little and Co. Ltd., 20 cents par action ordinaire, payable le 1 décembre, aux actionnaires inscrits le 15 décembre.

United Amusement Corp. Ltd., 25 cents par action des classes A et B, payable le 15 décembre, aux actionnaires inscrits le 30 novembre.

Algonquin Building Credits Ltd., 15 cents l'action ordinaire et 32 1/2 cents l'action privilégiée, tous deux payables le 15 décembre, aux actionnaires inscrits le 4 décembre.

Fraser Companies Ltd., 30 cents et un montant additionnel de 30 cents, payable le 25 janvier, aux actionnaires inscrits le 31 décembre.

MacLaren Power and Paper Company, 50 cents et un montant additionnel de 50 cents, payable le 31 décembre, aux actionnaires inscrits le 2 décembre.

Power Corp. of Canada Ltd., 50 cents, payable le 31 décembre, aux actionnaires inscrits le 4 décembre.

Foundation Co. of Canada, 12 1/2 cents par action, payable le 15 janvier aux actionnaires inscrits le 23 décembre.

Banque Toronto-Dominion, 47 1/2 cents par action, payable le 1er février aux actionnaires inscrits le 31 décembre.

Barber-Edwards Co. of Canada, \$1.75 par action privilégiée, payable le 15 janvier aux actionnaires inscrits le 31 décembre.

Hubbard Felt Co., 75 cents par action "A" et 50 cents par action ordinaire, tous deux payables le 1er janvier aux actionnaires inscrits le 10 décembre.

Compagnie de Transport Provincial, 25 cents par action ordinaire, payable le 31 décembre aux actionnaires inscrits le 11 décembre; 63 cents par action privilégiée, payable le 1er janvier aux actionnaires inscrits le 11 décembre.

Industrial Acceptance Corp., 40 cents par action ordinaire et \$1.12 par action privilégiée à \$4.50, 56 1/4 cents par action privilégiée à \$2.25 et 63 3/4 cents par action privilégiée à \$2.75, tous payables le 28 décembre aux actionnaires inscrits le 1 décembre.

Fanny Farmer Candy Shops, 25 cents par action, payable le 28 décembre aux actionnaires inscrits le 15 décembre.

Great Lakes Power Co., 31 1/4 cents par action privilégiée, payable le 30 décembre aux actionnaires inscrits le 1er décembre.

Horne & Pitfield Foods, 7 1/2 cents par action, payable le 6 janvier aux actionnaires inscrits le 16 décembre.

L. McBride Co., 50 cents par action privilégiée, payable le 1er janvier aux actionnaires inscrits le 9 décembre.

Il y eut hier soir une magnifique réception par une des firmes locales d'échange de change des plus progressives.

C'est le 21 courant que sera publié le rapport annuel de la Banque Royale.

Nominations à la Sun Life



G. Egerton Brown

H. F. Gundy

MM. G. EGERTON BROWN et H. F. GUNDY, F.A.S., ont été nommés vice-présidents de la Sun Life du Canada, d'après une annonce faite par M. George W. Bourke, président, à la suite d'une réunion du Conseil d'administration de la compagnie. M. Brown, autrefois directeur général du personnel, devient vice-président, personnel. M. Gundy, qui est Fellow de la Society of Actuaries et était auparavant directeur général de la sélection des risques, devient vice-président, sélection des risques.

Ralentissement possible dans le rythme des affaires au Canada

Au cours de 1960, au dire du président de STELCO

HAMILTON, — V. W. Seully, président, The Steel Company of Canada, Limited, était l'un des industriels de Hamilton, tous présidents de compagnie, qui avaient été invités aujourd'hui pour discuter des prévisions économiques de 1960 devant les membres de la Chambre de commerce de Hamilton.

Voici le texte des remarques de M. Seully:

"L'année 1959 nous fut très favorable et, en conséquence, reflète un haut niveau d'affaires en général. Deux facteurs qui ne devraient pas se renouveler en 1960 ont quelque peu influencé le succès de cette année:

1. — Notre usine principale fut fermée pendant trois mois vers la fin de 1958.

2. — La grève de l'acier aux États-Unis a sans aucun doute forcé certains acheteurs canadiens d'acier à se procurer leur ravitaillement chez les producteurs canadiens.

"Pour ce qu'il en est de l'année 1960 — au cours de laquelle The Steel Company of Canada, Limited, célébrera son cinquantième anniversaire — nous espérons qu'elle sera aussi prospère que l'année 1959."

"Je crois que les restrictions sur le crédit et l'augmentation des taux d'intérêt sur les placements d'argent seront plus évidentes en 1960, et qu'un ralentissement dans le rythme des affaires est possible. Il est aussi fort probable que le problème dépenses-revenus sera étudié plus sérieusement par le gouvernement fédéral. Les commandes déjà reçues indiquent que notre production se maintiendra jusqu'à la fin du second trimestre de l'année. Nous espérons de fortes sommes pour améliorer notre outillage affecté à la production, et il nous faudra les justifier si nos prévisions s'avèrent fausses."

"En se basant sur les renseignements que nous possédons et tout en espérant que les Canadiens continueront à supporter les producteurs canadiens, nous pouvons envisager une année assez prospère."

"Cependant, la balance commerciale déficitaire du Canada en 1959 est un point inquiétant que les hommes d'affaires ne doivent pas ignorer. Nous nous sommes standardisés à supporter notre capital — en voulant brûler les étapes."

Les affaires ont porté sur 83,700 valeurs industrielles et sur 273,600 actions minières et pétrolières. Des 232 valeurs transférées, 78 ont progressé, 61 ont fléchi et 93 sont demeurées inchangées. Trois stocks ont enregistré leur meilleure cote de l'année et neuf autres, leur plus faible.

Voici quelques-unes des moyennes à la fermeture: banques, 59.18, un gain de 9; services publics, 143.2, un gain de 1.4; pétroliers, 44.1, un gain de 5; et aurifères, 78.32, un nouveau bas et un recul de 6.

Tissus synthétiques expédiés en octobre

En octobre, les filatures canadiennes ont expédié plus de tissus synthétiques que le mois précédent mais moins que l'an dernier; les chiffres communiqués par le "Man-Made Fibre Institute" démontrent que les expéditions sur le marché national se sont élevées à 7,552,000 verges en comparaison de 6,128,000 en septembre et de 7,990,000 en octobre 1958.

Dominion Glass Co affiche des ventes-record

Durant le dernier exercice financier

Les bénéfices nets de Dominion Glass Company pour l'exercice expiré le 30 septembre dernier, se sont chiffrés à \$2,863,120 contre \$2,573,590 pour l'exercice précédent.

La production et les ventes ont atteint un niveau sans précédent mais, à cause de l'accroissement du prix de revient, les bénéfices n'ont pas augmenté dans la même proportion que les ventes, note le rapport.

Le programme de modernisation et d'expansion s'accélère et la compagnie prévoit que les dépenses de capital atteindront un montant sans exemple durant l'exercice en cours.

Bourse de Toronto

Industriels et pétroles, plus soutenus

TORONTO — Les cours ont monté hier à la Bourse de Toronto et les transactions y ont été pas mal nombreuses.

Les valeurs industrielles ont amorcé la hausse. Le virement a été de 2,165,000 actions, contre 1,885,000 la veille.

Dans le secteur industriel, Eddy Paper a été le plus gros gagnant, améliorant sa cote de deux points et la portant ainsi à 62. Eddy a monté ainsi par une vente de 50 de ses actions.

FONDS MIXTE RADISSON R. 1

Dividende no 4

AVIS est, par les présentes, donné que LES FONDS RADISSON FUND INC. paieront, le 15 décembre 1959, un dividende de dix cents (10c), aux souscripteurs du FONDS MIXTE RADISSON R. 1, enregistrés dans les livres de la compagnie au 30 novembre 1959.

Donné à Montréal, le 1er décembre 1959.

Le-PH. DeBLOIS, secrétaire-trésorier.

La livre sterling en bas du paire

En comparaison du dollar américain

LONDRES — La livre sterling a fléchi sous le pair en comparaison du dollar américain, aujourd'hui, pour la première fois depuis le 29 décembre dernier, à l'ouverture de la Bourse de Londres.

Elle cotait, ce matin, en argent américain, \$2.79 31-32, comparativement à \$2.80 1-16, à la fermeture hier soir.

Les courtiers ont déclaré qu'en marge du programme économique de la Grande-Bretagne, le marché ne qualifie pas le déclin d'alarmant et semble croire que cette baisse sera éphémère.

Ils ont ajouté qu'ils anticipeaient un regain de la livre sterling au cours de la nouvelle année.

A cause de la demande générale pour les dollars, la livre sterling a également glissé aujourd'hui, en comparaison des principales unités monétaires continentales.

CORPORATION D'EXPANSION FINANCIÈRE

40 ouest, rue Sherbrooke — Ch. 411 Montréal, P.Q.

Avis de convocation ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE AUX ACTIONNAIRES DE LA CORPORATION

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Corporation sera tenue à la Chambre 212, 680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, le vendredi 4 décembre 1959, à 4 h. 30 de l'après-midi, aux fins de recevoir et d'étudier le relevé général des recettes et dépenses ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes; de procéder à l'élection des directeurs et au choix des vérificateurs des comptes; et de discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

Cet avis est donné par ordre du bureau de direction, à Montréal, ce 30e jour de novembre 1959.

Jacques MELANÇON, secrétaire.

Il nous fait plaisir d'annoncer que

M. RAMON CUSTEAU

est maintenant représentant de notre service français

SIÈGE SOCIAL

235 ouest, rue St-Jacques

MONTREAL

Tél. Victor 9-9121



W. C. Pitfield & Company, Limited

MONTREAL

HALIFAX MONCTON SAINT JOHN QUEBEC ST-VICTOIRE OTTAWA CORNWALL TORONTO

SAULT STE-MARIE WINNIPEG CALGARY EDMONTON VANCOUVER VICTORIA NEW YORK

Le Fonds Mutuel Champion du Canada Ltée



Investissez dans l'avenir du Canada par l'intermédiaire

d'un FONDS MUTUEL équilibré de la classe

"open-end",

au moyen d'ACHAT DIRECT ou par l'intermédiaire des médiums du

Plan Personnel de Placement

une occasion d'investir sur une base budgétaire régulière

—GAINS DE CAPITAL

DIVIDENDE COMME REVENU

CREDIT D'IMPOT —

Sous la surveillance de

Champion Savings Corporation Limited

Distribué par

Champion and Company Limited

427 ouest rue St-Jacques

— Montréal —

BOURSE DE NEW YORK

[illegible]

Dubois Frères P	16	18	banque ou d'une compagnie de fi-
La Prévoyance Cie Ass	75	80	ducie enregistrée à l'effet que les
La Sauvegarde Cie Ass	74	—	dits billets ont été mis en dépôt
La Solidarité	45	—	auprès de ladite banque en com-

Manufacturers Life	\$32 240	
Que Telephone Soc P	17 131	
Soc. d'Adm & Life	121 130	
Trust Gen du Can P	151 171 9	
Westcott Trans	751 2	

	30rr	10in	10ul	10frn	16ps
Amerc'di	76.6	91.9	83.0	84.8	88.2
Mardi	76.7	91.8	83.2	85.0	88.1
Sam. Pass.	76.9	91.5	83.0	84.8	88.3
Moiti Pass.	76.6	91.5	82.4	84.8	88.1
1959. haul	82.2	94.1	86.2	87.2	92.4
Ann. Pass.	82.8	94.8	86.6	86.6	92.7
1957 haul	76.1	85.8	80.8	82.4	87.4
1958 haul	85.2	93.9	91.2	84.4	92.4
1958 box	81.3	93.4	85.7	79.3	92.4

Gouvernements — Institutions religieuses
Municipalités — Services publics — Industries

BÉLANGER INC.

VALEURS DE PLACEMENT

Membre de:

"The Investment Dealers' Association of Canada"

611 OUEST, RUE ST-JACQUES — MONTREAL

Tél.: UN. 1-1461

IMMUNITEZ NOTRE-DAME
Montréal, P.Q.
Première Hypothèque — Série "A"
1959 6% Echéant le 1er décembre 1969
Detables avant le 1er décembre 1964

IMMUNITEZ du Sacré-Coeur de Marie
de Marymount, Québec, P.Q.
1959 6% Echéant le 1er décembre 1969
Detables avant le 1er décembre 1964

La Communauté des
Saints Noms de Jésus et de Marie
Outremont, P.Q.
1959 6% Echéant le 1er novembre 1969
Detables avant le 1er novembre 1964

et prospectus fournis sur demande

Interprovincial, Limitée
Valeurs de Placement
rue St-Jacques — Téléphone VI. 9-6081
MONTREAL
TROIS-RIVIERES MONCTON

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Le Canadien jouait hier soir à Toronto et ce soir il rencontre les Rangers, à Montréal. Avant la joute d'hier, le club de Toe Blake avait disputé 18 parties sans subir la défaite. Boston a le record avec 23, dont 15 victoires et huit parties nulles. Avant la partie d'hier, le Tricolore avait déjà 15 gains. Analyser cette longue série de succès n'est pas facile. Autant féliciter tout le club, car tous les joueurs, à un moment ou l'autre, ont donné le coup de main opportun. Certains n'ont pas compté, mais ils ont empêché l'adversaire de le faire. La ligne des jeunes. — Goyette, Pronovost, Provost, — a fait sa part, en assurant une couple de victoires au club. La défense a été superbe, et si, à l'occasion de la fête en l'honneur de Doug Harvey, — il est séant de lui rendre hommage, il ne faut pas oublier les trois autres joueurs de défense, Jean-Guy Talbot, Junior Langlois et Tom Johnson qui ont bien amélioré leur jeu.

Mais on ne peut passer sous silence la poussée vraiment spectaculaire de Jean Béliveau, ce joueur gracieux pour qui tout paraît si facile. Il a compté un but au moins au cours des huit dernières rencontres de son club — sans inclure la partie d'hier soir, dont les résultats ne sont pas connus au moment où cette chronique est écrite. Il a enregistré les buts décisifs, samedi et dimanche. De plus, il a participé à de nombreux autres buts, pour porter son total de points pour la saison à 12 buts et 22 aides. Voilà donc la grande force du Canadien, de pouvoir aligner, en tous temps, une vedette qui prend charge du club, pour ainsi dire. On ne peut plus passer sous silence le magnifique travail de Jacques Plante qui, on dirait, est devenu invulnérable, depuis qu'il porte un masque. On a compté 13 buts contre lui en 13 parties. C'est un exploit difficile à battre pendant une période de temps aussi longue.

Hier, les Alouettes présentaient aux chroniqueurs de sport et aux commentateurs de radio et de télévision, le nouvel entraîneur du club, Perry Moss. Homme encore jeune, dans la trentaine, il possède déjà des qualifications nombreuses pour son nouveau poste. Dynamique, enjoué, esprit large, il semble qu'il fera bon ménage avec la presse, dont il paraît connaître l'importance et l'influence. Cette réception a permis de réaliser de façon concrète le départ du duo Walker-Kennedy, dont nous ne nous ennuyons pas. Ils avaient oublié, tous deux, une trop large portion de la population qui fait vivre le football, à Montréal. Ils en paient aujourd'hui la rançon, dans un oubli qu'ils n'ont pas recherché, mais qu'ils n'ont pas volé.

Depuis bientôt un an, Gilles Boivin a eu enfin l'occasion de se faire valoir. Ses gardiens de buts nomade de l'ancienne Ligue du Québec, Gilles avait tellement de qualités qu'on ne pouvait jamais le mettre complètement de côté. Mais partout où il allait, il avait la mauvaise fortune de faire les cent pas derrière des filets bien gardés. Peu de gardiens de buts ont fait autant de déplacements que lui depuis quelques années. Il a fallu une maladie à Terry Sawchuk pour qu'il obtienne une vraie chance. Il a été battu deux fois par le Canadien, mais au cours de ces deux joutes, il n'a pas nui au dossier de Sawchuk, car il a été superbe et si son club n'a pas gagné, c'est tout simplement parce que l'offensive n'a pu compter des buts en assez grand nombre.

Au cours de son retour de Detroit où il avait été blessé, Maurice Richard a fait une courte escale à Toronto. A sa descente de train et avant qu'il saute à bord d'un avion, les journalistes torontois, à l'effluve d'une primeur, l'ont assailli. L'un d'eux, ne connaissant probablement pas Maurice, a cru bien faire en accostant Maurice: "This is it?" ("C'est la fin"). Des témoins oculaires ont rapporté que si les yeux de Maurice avaient été des pistolets, le journaliste serait resté sur la plate-forme, proie de la morgue. C'est mal connaître Maurice que de croire qu'une blessure à la joue va interrompre sa carrière.

Ford Frick vient de lancer un ultimatum voilé aux deux présidents des Ligues de baseball majeur. Concernant le projet de troisième circuit de grand calibre, Frick aimerait connaître l'opinion franche et non déguisée de ces deux leaders. Mais avant que ces deux messieurs aient trouvé le temps de rédiger une déclaration ampoulée qui ne compromettra personne et qui vouera la Ligue Continentale à tous les échecs, monsieur Frick pourrait peut-être y aller lui-même d'une déclaration franche et non déguisée sur l'attitude qu'il entend adopter envers ce projet d'expansion du baseball majeur vers des villes qui le désirent et ne l'ont pas.

Lorsque le confrère Louis de Chantilly a écrit sa diatribe contre les chroniqueurs de sport qui sont "achetés" ou "vendus" — suivant le point de vue où il se place — il est regrettable qu'il n'ait pas mieux mis les points sur les "i". Il paraît qu'il visait quelqu'un en particulier. L'éternelle horde de tous les jaloux du sport n'ont pas tardé à généraliser et à embrasser toute la confrérie des rédacteurs sportifs dans cette dénonciation plutôt imprécise. Nous nous plaignons à croire que le confrère ne visait pas ceux qui doivent accepter des à-côtés qui ne nuisent pas à leur travail et qui n'ont rien de plus honteux que les travaux de traduction ou de publicité.

Pat Supple, ancien boxeur local, serait en difficultés avec Al Bachman, gérant de boxe new-yorkais. Depuis que Supple a accroché les gants, il se retrouve dans les combats de boxe à la loupe et peu de rencontres échappent à ce que certains qualifient de critique teintée de préjudice. Il serait même menacé de poursuite judiciaire pour des affirmations à l'effet que Bachman aurait lanié dans la même arène deux boxeurs dont il aurait démenti les contrats. Il est facile d'accuser, par exemple, Robert Cloutier, de ne faire face qu'à des "jambons", mais parmi les nombreux adversaires auxquels Supple a fait face, il serait aussi facile de prouver qu'ils n'étaient pas tous des champions.

Les raquetteurs sont de fidèles gardiens de nos traditions

Par Mme Raoul CHARBONNEAU

— III —

Toujours en raquettes, contiennent notre randonnée. Aujourd'hui le vœu nous fait connaître un vrai club de raquetteurs. L'accueil sera sincère, vous verrez, et après les présentations, vous vous sentirez immédiatement chez vous, dans une atmosphère vraiment canadienne.

Vous y rencontrerez des gens de tout âge, des familles au complet dont beaucoup de membres mariés aujourd'hui se sont connus au club et y amènent maintenant leur progéniture.

Une activité fébrile y règne: on chante, on danse sur des airs de folklore, sans oublier le moderne puisqu'il fait plaisir à tout le monde, on cause, on rit. On parle de l'organisation d'un souper aux fèves ou d'un souper canadien au ragout de boulettes, de tortues, de homards, etc.; ou de la pendaison de la crémaillère pour commémorer l'entraide de nos anciens Canadiens à un nouveau venu qui s'établit dans les parages. On parle aussi d'une partie de raquette un beau dimanche après-midi ou un soir au clair de lune.

On organise la guilde avec monsieur le Curé et les membres de ses œuvres paroissiales. On attend avec impatience les conférences des raquetteurs, les voyages, etc.

Au milieu de tout cet entraînement, les officiers, hommes et femmes, s'affairent aux préparatifs: le corps de musique fait sa pratique, le quartier-maître prépare les uniformes pour les nouveaux membres. Tout est gaieté, nous sommes tous frères, nous convergions tous vers le même but et nous en sommes fiers.

Chaque semaine, les membres et les officiers se réunissent en assemblée afin de recevoir les rapports et discuter sérieusement des intérêts et du programme du club. Chacun a le privilège de donner son opinion pour l'avancement du club et la survie de notre grand mouvement. Sont bannis de nos assemblées tout commerce ou toute question politique. Nous pourrions nous en passer, nous aimons et nous respectons comme le faisant la petite poignée de Canadiens que furent nos paisibles ancêtres.

Et c'est ainsi que dans nos rangs, tout en nous élevant, nous trouvons de ces jeunes qui apprennent à devenir des hommes — de vrais hommes — qui s'entraînent à ne pas avoir peur de prendre leurs responsabilités dans la vie: sur qui nous comptons déjà pour assurer la survie de notre belle organisation; des hommes et des femmes rompus à une discipline à maintenir avec nos symboles et nos traditions. Naturellement dans une aussi grande famille, il se trouve, sans doute, quelques moutons "gris", mais c'est notre tâche d'y voir. Il ne faut

pas juger l'ensemble d'après quelques exceptions malheureuses.

En lisant ces lignes, n'avez-vous pas désiré de faire partie d'un club de raquetteurs? Ne désirez-vous pas être reconnu par l'enthousiasme et l'accueil d'un peuple grand et fort dans sa simplicité, généreux de cœur et d'argent dans sa pauvreté, éloquent par sa foi et son courage dans son humilité? Soyons donc fiers d'être Canadiens; sachons respecter nos belles traditions! Les raquetteurs sont là pour travailler, et ce n'est pas sans peine que nous sommes arrivés au stade présent. Combien de temps il nous a fallu travailler, peiner pour aboutir au redressement de ce sport ancestral. Nous rendons hommage à ces Canadiens courageux qui comblent la grandeur de notre organisation et qui contribuent dans une large mesure à son perfectionnement et à sa survie.

Nos clubs de l'Union canadienne des raquetteurs ajoutent à l'esprit sportif la charité chrétienne en s'efforçant de vivre le mieux possible leur vie: une âme saine dans un corps sain.



Le président des Alouettes, Ted Workman, conversant avec Moss.

(Photo Le Devoir)



Le nouvel entraîneur et gérant général des Alouettes, Perry Moss, est arrivé à Montréal mardi soir à bord d'un Viscount d'Air Canada pour commencer ses nouveaux devoirs. L'ancien entraîneur de football de l'Université de la Floride était accompagné de sa famille. On le voit ici en compagnie de Mme Moss et de ses deux fils, Calvin Eugène, 8 ans (à gauche) et Perry Lee Jr., 6 ans.

La ligue Américaine de football, d'abord un circuit équilibré

Dallas, Texas — Le fondateur de la ligue Américaine de football ne s'inquiète nullement de ce que la ligue Nationale ait embauché quelques-unes des plus grandes étoiles de football des milieux universitaires.

"Nous ne sommes nullement intéressés aux joueurs de renom, a déclaré Lamar Hunt, riche industriel de Dallas. Nous voulons par-dessus tout avoir un circuit bien équilibré."

De concert avec son principal lieutenant, Don Rossi, il tient à faire la déclaration suivante aux étoiles de football des milieux universitaires: "La ligue Nationale de football ne peut prendre dans ses cadres que 20 joueurs sortis de ces milieux. La ligue Américaine, par contre, est intéressée à retenir les services de 264 d'entre eux."

"Voici les faits bien établis, a dit Rossi, et maintenant il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour deviner vers quel circuit se dirigeront ces jeunes joueurs."

Ainsi Hunt ne semble nulle-

ment intéressé à engager la lutte à coups de dollars en vue de s'assurer les services des joueurs étoiles, pour qui la sécurité de l'emploi est de première importance dans un sport où le nombre des élus est particulièrement restreint.

Une bonne équipe Clint Auerbach, fils, et Bedford Wynne, propriétaires de la nouvelle équipe de Dallas qui doit éventuellement être acceptée dans les cadres de la ligue Nationale de football, ont retenu les services de Don Meredith, brillant passeur du Southern Methodist, avec qui ils ont signé un contrat "d'un caractère bien spécial", qui lui permet de participer aux joutes disputées après la saison régulière.

"Ils ont engagé certains joueurs qui nous intéressaient tels que Meredith et Lou de Notre-Dame, a reconnu Hunt, mais nous n'avons que faire des joueurs étoiles. Nous voulons les 33 joueurs nécessaires à la formation d'une équipe."

Le club Atlanta passerait aux Dodgers

ST-PETERSBURGH — Buzzie Bavasi, gérant général des Dodgers de Los Angeles a déclaré hier que ce club était intéressé à acheter la franchise des Crackers d'Atlanta, abandonnée depuis la fin de la saison 1959.

Les Dodgers ont été intéressés à cette transaction après avoir été approchés par le président de la ligue Southern Association, Charles Hurth. Earl Mann, qui possédait les Crackers depuis 25 ans, a remis la franchise à la ligue parce que les assistances persistaient à diminuer.

Bavasi a émis l'opinion que la ligue Southern Association perdrait beaucoup de prestige en perdant le club Atlanta qui a remporté quatre championnats, vers 1950. Le club était une filiale des Braves de Milwaukee jusqu'à cette date.

LA BOXE, MARDI

Los Angeles — Carmie Price, 136, d'Ambridge, Pennsylvanie, a défait aux points Timmy Jefferson, 139-1-2, de Los Angeles, en 10 rounds.

Sacramento, Californie — Auburn Copeland, 132-1-4, de Los Angeles, a défait aux points Ray Rios, 135-1-4, de Fort Worth, en 10 rounds.

San Antonio, Texas — Frankie Valdez, 128, de San Antonio, a défait aux points Ruben Munoz, 125, d'Odessa, en 12 rounds.

Perry Moss: recruter des joueurs et étudier le football canadien

Perry Moss, nouvel entraîneur des Alouettes de Montréal, a exposé, hier, à la presse au cours d'un lunch le programme en trois points qu'il entend mettre à exécution.

Entre-temps, il s'emploiera à recruter des joueurs, à reorganiser le service du personnel et à exécuter de nombreuses autres tâches.

Il est arrivé mardi soir à Montréal de Tallahassee, Floride, où il vient tout juste de compléter une saison avec les Athletics de l'Université de Floride en qualité de directeur et instructeur. Agé de 33 ans, il cumulera les fonctions d'instructeur et de gérant général des Alouettes. Depuis que les Alouettes ont été éliminées de la course au championnat, l'instructeur Douglas "Peahead" Walker et le gérant général Gordon Kennedy ont été relevés de leurs fonctions.

Moss était accompagné de sa femme et de ses deux enfants à son arrivée à Montréal. Il s'est dit très satisfait des joueurs américains dont il a re-

trouvé les noms sur la liste de négociation des Alouettes. Chaque équipe canadienne de football a maintenant droit d'inscrire les noms de 20 joueurs importés sur cette liste.

Joueurs recherchés Cependant, il serait désireux de mettre à l'essai, la saison prochaine, le demi Fred Pickard, de l'Université de Floride. Il est également possible que le quart-arrière Joe Majors soit invité au camp d'entraînement des Alouettes. Ces deux joueurs ne figurent pas présentement sur la liste des Alouettes.

Moss a également fait savoir qu'il serait grandement intéressé à obtenir les services du quart-arrière Dale Hackbart, de Wisconsin, dont il connaît très bien la valeur pour l'avoir déjà eu sous sa juridiction.

Par ailleurs, le nom de Hackbart figure présentement sur la liste des Blue Bombers de Winnipeg et il faudrait en venir à une entente avec cette équipe pour le faire venir à Montréal. Hackbart peut également rendre de précieux services à la défense.

L'arrière-quart Bob Jarvis, de l'Université Purdue, est un autre joueur sur lequel Moss a les yeux.

Ted Workman, président des Alouettes, annonçait il y a quelques temps l'intention de son équipe de retenir les services de deux quart-arrières américains en vue de la saison prochaine. Il y a donc lieu de croire que le solide Sam Etcheverry n'est pas mis de côté dans les plans des Alouettes.

Recrutement Moss commencera bientôt à faire du recrutement et il songe à rencontrer tous les joueurs

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 490810

LEO BABIN, estimateur, des cités et district de Montréal, Demandeur

VS. SUZANNE JEAN HEINE, ménagère, épouse contractuellement séparée de LEO BABIN, estimateur, et d'ailleurs autorisée par ce dernier aux fins des présentes en tant que besoin est.

Par ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné à la défenderesse SUZANNE JEAN HEINE de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 30ème jour de Novembre 1959.

MAURICE CARON, Député-Protonotaire

Me Claude Melançon, 2668, rue St-Jacques, Chambre 303, Montréal, P.Q.

La boxe Long Beach, Californie — Joey Giambra, 159-1-2, de Los Angeles, a défait aux points Orlando DiPietro, 162-1-2, de Los Angeles, en 10 rounds.

Jesse Jones, 145-1-2, de Los Angeles, a défait aux points Peter Schmidt, 145-1-2, de New York, en 10 rounds.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 1er décembre 1959 sous le No. 1443941 il a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, un contrat de vente et transport par National Litho & Printing Inc., faisant des affaires de commerce, à The Bank of Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'Université des créances et comptes de livres actuels et futurs de la dite National Litho & Printing Inc. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1573 du Code civil de la province de Québec, Montréal, le 1er décembre, 1959.

The Bank of Nova Scotia.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 491551

MARC ANGERS, architecte de la ville de Pointe Claire, district de Montréal, Demandeur

VS. ROBERT WESTLEY, résident en la ville d'Ottawa, Province d'Ontario, Défendeur

Par ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur ROBERT WESTLEY de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 1er décembre 1959.

RAYMOND PILON, Député-Protonotaire

GERVAIS GUERIN, BOISCLAIR MORIN & LAMOREUX, Avocats,

170, rue Dorchester, Montréal.

Insertion de la demande pour envoi en possession définitive des biens d'un absent

Le 30 jour de Janvier 1960, à 10 h 30 a.m., Dame Gabrielle Lamoureux, ménagère, épouse commune en biens par contrat de mariage de ROLAND DALLÉ, cultivateur, avec lequel elle demeure à St-Julien, comté de Vercheres, et Dame Louise Lamoureux, ménagère, épouse contractuellement commune en biens de Monsieur Papi, cultivateur, de St-Julien, comté de Vercheres, avec lequel elle demeure audit lieu et dit endroit, toutes deux dûment autorisées par leur époux, aux fins des présentes, en leur qualité d'héritières de Donald Lamoureux, ci-devant cultivateur, domicilié à Boucherville et maintenant absent, présenteront à la Cour supérieure siégeant à Montréal, chambre de pratique, salle d'audience No 31, au Palais de Justice, de Montréal, une requête afin d'être reconnues en possession définitive des biens de l'absent.

Toutes personnes, qui auraient quelque droit à exercer contre le patrimoine de Donald Lamoureux, sont requises de présenter la présente requête à la Cour supérieure de Montréal, le 30 novembre 1959.

Le procureur des requérantes, Mario Du Meunil.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 489247

LEWIS JAMES LOMAS, membre des Forces Armées Canadiennes, a saisi: "The Royal Canadian Air Force", personnellement et en sa qualité de tuteur à son fils mineur, Michael Lomas, alors de St-Hubert, Comté de Chambly, maintenant demeurant et résidant à Metz, France, avec adresse postale comme suit: No. 2 Fighter Wings, C.A.P.O. Canadian Armed Forces, Europe.

Par ORDRE DE LA COUR: Il est ordonné au défendeur, LEROY VERNON WOOD, de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 1er jour de décembre 1959.

G. BLANCHET, Député-Protonotaire, Me Paul-Marcel Provost, 4202, St-Hubert, Montréal, Qué.

dont le nom figure sur la liste des Alouettes.

Il assistera également à la projection des films de toutes les joutes des Alouettes. Il sera ainsi en mesure de déterminer la valeur de chacun des joueurs "sur une base scientifique", évitant de travailler à l'aveuglette et de se laisser influencer par son expérience personnelle avec quelques-uns des joueurs.

Il estime qu'il lui en prendra quatre mois, par l'étude des films et autrement, à se familiariser avec le jeu canadien. Il lui faudra probablement trois mois avant de compléter ce qu'il appelle "le travail de recherche".

Invité à se prononcer sur les jeux qu'il favorisait, il a déclaré qu'il en connaissait plusieurs, mais qu'il n'avait encore pris aucune décision à ce sujet. Il croit qu'il faut mettre toutes les chances de son côté et, à son avis, la passe en avant est l'un

des jeux les plus spectaculaires du football.

Brillant quart-arrière A quel'un qui lui demandait s'il préférerait s'en remettre au quart-arrière plutôt que de décider lui-même des jeux à tenter, il a répliqué qu'il aime à travailler en étroite collaboration avec son quart-arrière, mais qu'il lui vient en aide chaque fois qu'il le juge à propos.

Originaire de Tulsa, Oklahoma, Moss a commencé à jouer au football au cours de ses études et il a évolué pendant une saison avec les Green Bay Packers, de la ligue Nationale de football. Après deux ans de service dans l'aviation américaine, il est devenu un quart-arrière de renom avec l'Illinois, qu'il a conduit à la conquête du Rose Bowl en 1947.

Il a commencé sa carrière d'instructeur en 1949.

Petites annonces du "Devoir"

APPARTEMENT A LOUER

Rue Tolhurst, près Crémazie, 5 1/2 pièces, chauffé, neuf, cuisine moderne, \$100, DU, 9-5532. 4-12-59

ARTICLE DE MENAGE

Appareil électrique à contrôle, pour ménages à 2 maisons, 3 vitesses, \$15, OR, 1-2801. 4-12-59

ASSURANCE

12 versements, sans intérêt, TALLA, 6-5558, soir, DU, 7-2327. JNO

Atelier de mécanique

45 ans Lefebvre Frères Limitée l'atelier mécanique connu existait et continuera UN. 1-7471

CHAMBRE A LOUER

VILLE-EMARD, belle chambre propre, maison moderne, P.O. 7-3031. 5-12-59

COTTAGE A VENDRE

10550 Grande-Allee, cottage semi-décoré, 7 pièces sous-sol fini, 7000, en aluminium, Libre, DU, 8-2372, DU, 7-2791. 1-12-59

INSTITUTEUR

Jeune professeur, B.A., trois ans de théologie, cours de pédagogie et d'anglais. L.A. 2-7002. 5-12-59

LOGEMENTS A LOUER

ROSSUET, 5345-5377, au nord de Sherbrooke, 3 fermes, \$55, 3 ave. salon double, 500, neuf, 2e, CR, 9-0405. 11-12-59

ROSSUET, 5345, au nord de Sherbrooke, 5 1/2, fermes, neuf, 2e, garage, \$80, CR, 9-0405. 11-12-59

ROSSUET, 5050, 17e Avenue, près boulevard St-Joseph, 3 pièces, pas chauffé, \$55, neuf, 2e, CR, 9-0405. 11-12-59

PROPRIETE A VENDRE

De MARTIGNY, 5391, au sud de Charland, triplex, 1-6, 2-3, semi-décoré, maison 3112 x 45', terrain 18' x 105', neuf, garages, système, prix: \$22,500, comptant: \$6,000, CR, 9-0405. 11-12-59

ST-FIRMIN, 9165, près Charland, 2-5 1/2, neuf, garages, cave, prix: \$17,800, comptant \$4,000, CR, 9-0405. 11-12-59

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

Horace Labrecque et Fils Ltée Courtiers d'assurances

Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers 1411 rue Crescent Victor 9-2371

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE BREVETS D'INVENTION en tous pays

MARION, MARION ROIC & BASTIEN 2108, rue DUMONT, MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES

DACTYLOGRAPHES "Tout pour le bureau"

Dactylographes machines à additionner, à écrire les chèques, filières, pupilles, armoires, etc.

Canada Dactylographe Inc. Tél: VI. 4-3491 R.T. Armand 44 6, rue St-Jacques, Montréal

Encouragez nos annonceurs

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

MONTREAL

ASSURANCES

Dr O. Le Riche

hospitals de Londres

Peut, eczéma, maladies secrètes, hommes, femmes, jeunes filles, Maternité, impuissance, Voies urinaires, Maladies générales endocriniennes, urinaires, digestives, circulatoires.

Bureau tous les jours de 10 h à midi, 2 à 4 p.m. et 7 à 9 p.m. Samedi de 10 h à midi, de 2 à 4 p.m. 3-5252 — 818 Sherbrooke est

Dr C. Melillo

généraliste de l'Europe

Généraliste, urinaire, peau, sang, glandes, Desordres sexuels, nerv. impuissance, impuissance, anxiété, timidité, dépression, hystérie, alcoolisme, obésité, rhumatismes, cirrhose.

130, rue St-Denis, VI. 5-6410 face théâtre St-Denis

Dr O. Le Riche

hospitals de Londres

Peut, eczéma, maladies secrètes, hommes, femmes, jeunes filles, Maternité, impuissance, Voies urinaires, Maladies générales endocriniennes, urinaires, digestives, circulatoires.

Bureau tous les jours de 10 h à midi, 2 à 4 p.m. et 7 à 9 p.m. Samedi de 10 h à midi, de 2 à 4 p.m. 3-5252 — 818 Sherbrooke est

Dr C. Melillo

généraliste de l'Europe

Généraliste, urinaire, peau, sang, glandes, Desordres sex

Pour aider les tisserands:

50,000 syndiqués de la CTCC ont entrepris "la marche des 10 cents"

D'après les informations que Le Devoir a obtenues, de 40,000 à 50,000 membres des syndicats affiliés à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada se sont engagés à verser 10 cents par journée de travail afin de venir en aide aux grévistes du textile.

Cette marche des 10 cents a été qualifiée de "marche de la libération" par un porte-parole syndical. La lutte qui est engagée actuellement est à finit, a-t-il dit. Cette fois, les tisserands veulent donner une vraie "volée" à la Dominion Textile, cette compagnie que Mgr Ira Bourassa de Sherbrooke, a traitée de "sans cœur", a-t-il ajouté.

Il a expliqué que les secours que verse le Fonds de défense professionnelle de la CTCC ne couvrent pas tous les besoins des grévistes et ceux de leurs familles. Les tisserands sont également obligés de consacrer de fortes sommes à la publicité pour se défendre contre les attaques de la compagnie et doivent faire face à des dépenses encourues devant les tribunaux par suite de la demande d'injonction de la compagnie.

Tous les membres des syndicats en général et ceux de la CTCC en particulier sont donc invités à souscrire au nouveau fonds d'assistance qui se trouve sous la responsabilité de M. Marquis Bergeron, conseiller technique de la CTCC. André Daigle, directeur du service d'organisation et Adélard Mainguy.

Ces derniers doivent rencontrer les syndicats affiliés pour leur exposer la situation et leur demander d'aider les tisserands à gagner la bataille qu'ils font actuellement.

De nombreux syndicats ont déjà répondu à l'appel et on nous dit que les secteurs de l'industrie minière, du vêtement, de la métallurgie, de la pulpe et du papier ont pris des dispositions pour aider les grévistes.

DANS LE QUEBEC

Campagne des pomiculteurs pour reconquérir le marché

Les pomiculteurs de la province par l'intermédiaire de la Société pomologique du Québec ont lancé une grande campagne publicitaire en vue de faciliter la vente de la récolte de pommes de cette année, soit quelque quatre millions de minots, et créer chez les consommateurs un intérêt plus vif envers les pommes du Québec, tant dans notre province qu'à l'étranger.

Cette nouvelle a été annoncée par M. Hamilton Marshall, président de la Société au cours d'une conférence de presse à l'hôtel Reine Elisabeth.

M. Marshall qui était accompagné du trésorier de la Société, M. Jacques Berthiaume et de M. W.J. Tauxe, officier du service d'horticulture de la province a déclaré que les pomiculteurs de la province veulent reconquérir le marché qu'ils ont perdu dans la province.

Il a déclaré que les producteurs de la province devaient faire face à une redoutable concurrence de la part des producteurs d'agrumes en général.

Les producteurs d'oranges et de fruits genre citrons de la Floride et de la Californie disposent d'un budget publicitaire de plus de \$3,500,000 afin de promouvoir la vente de leurs produits.

Par ailleurs, les producteurs de pommes de l'Etat de New-York disposent d'un budget de \$400,000 pour annoncer leurs produits.

M. Jacques Berthiaume a expliqué que l'Etat de New-York a voté une loi obligeant des producteurs à verser 3 cents du minot de pommes dans un fonds destiné à promouvoir la vente de ce produit.

Les producteurs de l'Etat du Michigan bénéficient également du même avantage. Les pommes du Michigan envahissent alors les marchés de l'Ontario et les pommes de la province voisine sont obligées de venir sur le marché québécois et concurrencer la production locale.

Il a ajouté que les producteurs de pommes du Québec aimeraient obtenir du gouvernement provincial une législation semblable mais qu'actuellement, il ne fallait pas y songer.

Il a cependant révélé que les producteurs du Québec, les groupements coopératifs de producteurs de pommes ont consenti à constituer un fonds publicitaire sur une base volontaire.

Si tous les producteurs souscrivent trois cents par minot de pommes, la Société dépensera plus de \$100,000 en publicité diverse.

Cette campagne se fera par la télévision, la radio, les journaux et chez les détaillants.



Père Noël...

reçoit chaque jour ses petits amis à qui il remet gratuitement un beau souvenir.

Faites photographier vos enfants avec le Père Noël

Fée des Etoiles...

toujours ravissante et aimable comme il sied aux fées... vous attend aussi. Pour chacun un beau souvenir.

Entrée .25

Le Petit Train du Nord... vous fait faire un voyage merveilleux dans un pays enchanteur. Personnage... châteaux... bonbons... tout est là pour vous enchanter et... vous plaire.

Le voyage .15

Ecoutez Père Noël à 5 h. 45 au poste CJMS

CITE DES JOUETS, DUPUIS
46 RUELLE

Sur le plan régional, l'organisation est actuellement en marche: Shawinigan, Sherbrooke, Victoriaville, Saguenay-Lac-St-Jean sont en branle et collaborent efficacement.

Le procédé le plus simple, c'est de faire voter par l'assemblée générale une hausse de cotisation mensuelle de \$2 par membre pour la durée de la grève.

Plusieurs syndicats prévoient déjà que cette retenue sera effectuée à la source par l'employeur; quand la convention ne permet pas une telle déduction ou si l'employeur ne veut pas coopérer, les syndicats organisent leur propre service de perception, grâce à leurs délégués départementaux.

On calcule qu'à l'heure actuelle, près de 50,000 syndiqués de la CTCC auraient pris l'engagement d'aider les grévistes de Magog.

Mais on prévoit également que les tisserands de Sherbrooke, de Drummondville et de St-Gregoire de Montmorency seront également appelés à se mettre finalement en grève. C'est pourquoi, dit-on, il est important de mettre le plus tôt possible sur pied le mécanisme qui pourra aider efficacement les grévistes.

On veut également que les 1,800 familles des grévistes de Magog et surtout les enfants des grévistes passent un Noël comme les autres. Les dirigeants veulent que les grévistes aient leur arbre de Noël cette année et que les enfants soient comblés de cadeaux.

Signalons que dans le diocèse de Sherbrooke et même à l'extérieur, des collectes seront faites dans les paroisses justement pour recueillir des cadeaux pour les enfants des grévistes de Magog.

C'est d'ailleurs en annonçant cette collecte dans la paroisse St-Jean-Baptiste de Sherbrooke et en faisant appel à la générosité de ses paroissiens que Mgr Ira Bourassa a déclaré que les tisserands de Magog faisaient une grève "juste" contre une compagnie "sans cœur" qui ose se prévaloir de la justice des hommes "pour chauffer ses machines pendant que ses employés crevent de faim et de froid."

Les consommateurs

On insistera auprès des consommateurs pour leur expliquer que les pommes sont bonnes pour la santé parce qu'elles fournissent un équilibre diététique et qu'elles contiennent des teneurs importantes en minéraux et vitamines lorsque combinées à d'autres aliments. Par exemple, le jus de pomme laisse un résidu alcalin universellement reconnu comme aide à la convalescence à la suite des rhumes, de la grippe et des infections des virus.

Les pommes sont également excellentes pour ceux qui veulent manger tout en suivant une diète d'amaigrissement. Elles constituent également un excellent préventif de la carie dentaire.

"Depuis tous les temps, la pomme est connue comme le fruit de l'arbre de la vie. Les recherches modernes ont simplement confirmé ce que nos ancêtres avaient depuis longtemps deviné par instinct", a-t-on dit.

Et tout en faisant connaître aux consommateurs les avantages de la pomme et de ses sous-produits, la Société pomologique et fruitière du Québec entend également démontrer que les pommes du Québec sont les meilleures.

Grève de la faim

REYROUTH, Liban — Vingt des 150 anciens employés de l'Iraq Petroleum Co., qui ont déclenché une grève de la faim, il y a huit jours, dans le but de forcer la compagnie à les reprendre à son emploi, se sont évadés hier et ils ont été conduits dans un hôpital.

L'ENFANT ARRIERE

L'enfant arriéré n'est pas mentalement malade, mais il a une capacité intellectuelle réduite. Comme certains enfants n'atteignent jamais une taille normale, le cerveau des petits arriérés ne se développe jamais. Il n'existe pas de traitement qui puisse accroître la capacité d'apprendre des jeunes arriérés, mais on peut habituellement leur enseigner à tirer le meilleur parti possible des capacités qu'ils ont. Ainsi, il faut chercher surtout à améliorer l'état de santé, la personnalité et les aptitudes générales pour leur aider à vivre une vie plus utile lorsqu'ils auront atteint l'âge d'adulte. Il n'est pas facile de poser un diagnostic précis car ce ne sont pas tous les enfants qui manifestent des signes d'arriération dans la plus tendre enfance, mais l'incapacité de se tenir assis, de saisir des objets et la manœuvre d'intérêt pour les choses environnantes en sont des signes.

Café-Thé
Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^e
MONTREAL

Le groupe des collets blancs a le plus besoin du syndicalisme

QUEBEC. — Dans une récente déclaration qu'il a faite devant le Bureau directeur de la Fédération nationale du commerce dont il est le président, M. H.-P. Auger a déclaré que "ce sont les collets blancs qui ont actuellement le plus besoin de l'organisation syndicale. Grâce au syndicalisme, dit-il, les ouvriers de la production ont grandement amélioré leurs conditions de travail et de salaires mais les collets blancs ont été laissés à l'arrière".

M. Auger faisait cette déclaration après des études faites sur la situation des collets blancs dans la province comparativement à celle des employés de la production.

"Les collets blancs, dit-il, constituent la classe des travailleurs les plus mal payés. S'ils ont l'avantage de travailler en "collet blanc" et d'être bien habillés, ils n'ont par contre aucune sécurité d'emploi."

Il a déclaré que le groupe qu'il dirige entend surmonter les obstacles que présente actuellement l'organisation des collets blancs. "Ces employés, dit-il, sont disséminés dans une foule d'entreprises, ce qui crée une situation très défavorable à l'organisation syndicale."

Pas de conflit

Par ailleurs, il a ajouté qu'il n'existe pas de conflit entre la Fédération qu'il dirige et le groupe des collets blancs, les employés de commerce, les employés de bureau et les fédérations (Suite à la page 5)

Dans le Québec

Salaires coupés de moitié par Canadian Westinghouse

La compagnie Canadian Westinghouse, qui possède à Granby une usine de cent dix travailleurs employés à la fabrication d'appareils d'éclairage, vient d'être accusée, devant un tribunal d'arbitrage, de "couper ses salaires par près de la moitié quand elle passe de l'Ontario au Québec".

C'est M. Alfred Pedneault, procureur de l'Association des employés de la Canadian Westinghouse (CTCC) qui a porté cette accusation.

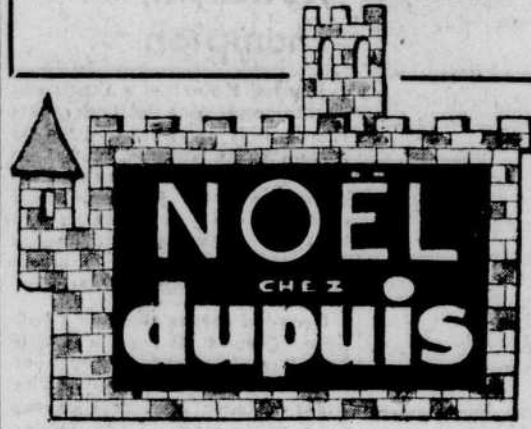
"La compagnie, a déclaré M. Pedneault, a procédé à cette diminution des salaires dès qu'elle a déménagé à Granby, en 1951, la partie de son usine de Hamilton qui produisait les appareils d'éclairage industriel et commercial. A titre d'exemple, je veux citer le cas des assembleurs qui touchaient à Hamilton, dès 1950, un salaire horaire minimum de \$1.19 à 1.29 alors que les travailleurs affectés aux mêmes emplois à Granby et accomplissant les mêmes opérations ne furent payés que \$0.60."

"On a souvent parlé, a poursuivi M. Pedneault, des différences de salaires établies par les compagnies entre le Québec et l'Ontario. Nous en avons là un exemple flagrant et d'autant plus inexcusable qu'il s'agit de l'une des compagnies les plus puissantes et les plus riches de toute l'Amérique du Nord."

"Le Canadian Westinghouse ne peut pas prétendre que Granby constitue un cas d'exception. En effet, la compagnie General Electric, principal concurrent de la Westinghouse, paye à son département d'éclairage industriel et commercial (Royce Plant) les mêmes taux qui se trouvent en vigueur dans ses autres usines."

(Suite à la page 5)

OUVERTS CE SOIR et DEMAIN SOIR JUSQU'A 9h.30



NOËL *Chez* **dupuis**
VOTRE PAYS DES MERVEILLES



STEELITE

Panneaux en acier

Recouverts de plastique vinyl

MAIS LEGERS AVEC LA SURFACE ONDULEE GRISE OU BEIGE

32 x 80" **9.95**

38 x 80" **11.95**

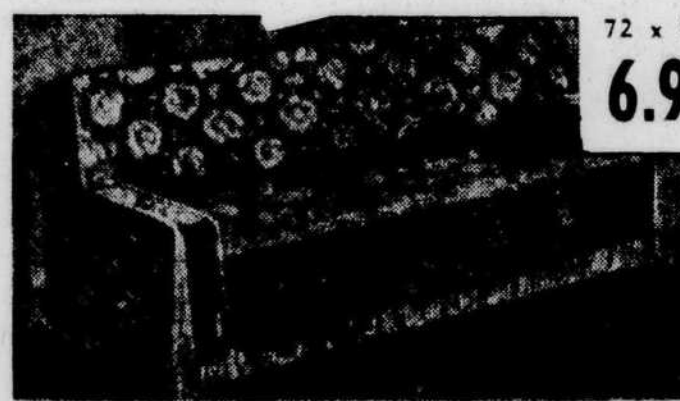
INSTALLATION FACILE — C'est une division entre cuisine/salle à manger, aussi entre salle à manger/vivier, également dans le sous-sol. LA SURFACE EN VINYL se nettoie à l'eau et au savon.

DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 140

COUVERTURES POUR MEUBLES NEUFS OU DEFRACHIS

"Throws"

Véritable damas italien serré



72 x 90" **6.98**

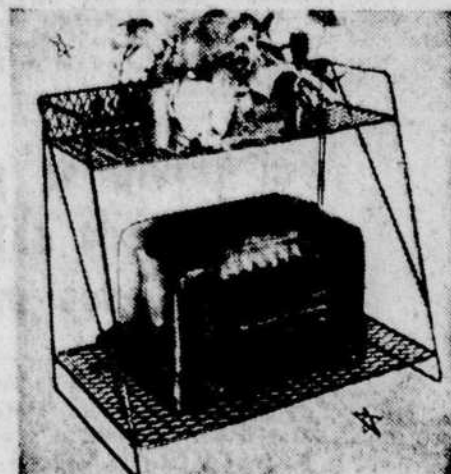
72 x 108" **7.98**

JETEZ CETTE COUVERTURE SUR UN SOFA AJUSTEZ BIEN LES ANGLES et le tour est joué. Choisissez 2 modèles.

1. Fleurs à fond vert, rouge ou or.
2. à petits carreaux à fond vert, rouge ou or.

CINQUIEME, RAYON 140

Etagères tout métal



Très décoratives
16 x 9 1/2 x 15"

Fini noir
mat

Ord. 4.29

3.29

Ces étagères assez robustes pour y ranger un petit radio personnel, des bibelots, etc. Egalement utiles à la cuisine comme au vivier.

Même modèle fini tout cuivre. Ord. 4.95

3.98

DUPUIS — QUATRIEME RAYON 783

Tabourets utiles



Pour les grands et les petits

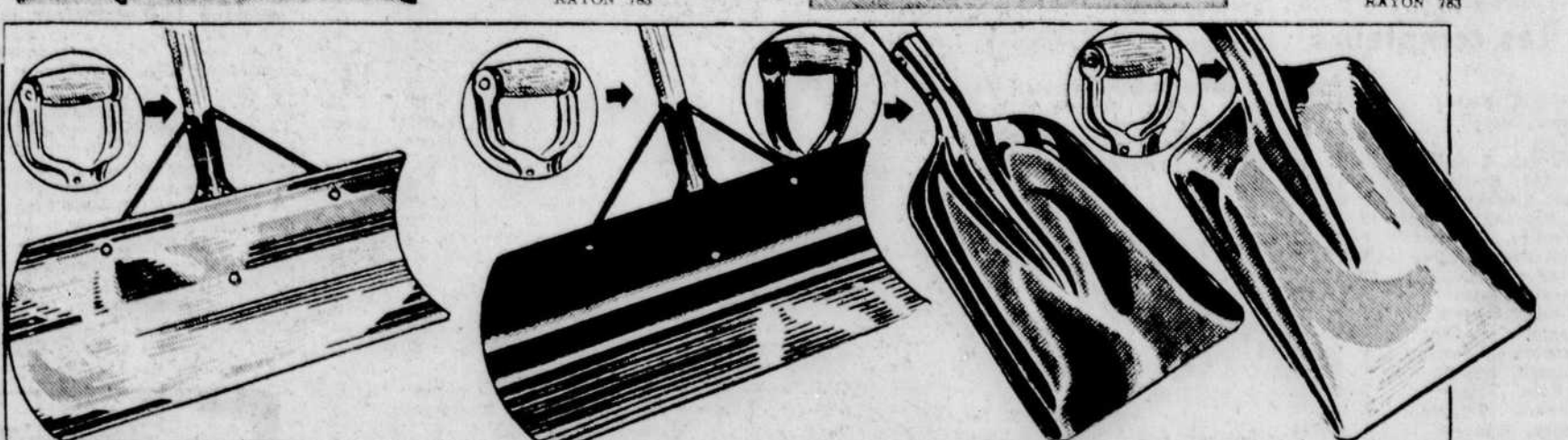
Prix ord. 4.95

3.69

Cadre tout acier, surface de caoutchouc jauge épaisse, embouts de caoutchouc à chaque pied.

VI. 2-5151 — local 300

DUPUIS — QUATRIEME RAYON 783



Procurez-vous maintenant pelles et grattoirs...

Grattoirs aluminium 24"

Légers mais robustes. Manche en bois solide, poignée en "D".

Ord. 5.29 **4.19**

Grattoirs acier 24"

Manche de bois à poignée en forme "D".

Ord. 4.29 **3.39**

Pelles acier 10 1/2 x 14"

Manche en bois lisse, poignée en "D".

Ord. 2.49 **1.89**

Pelles aluminium

Extra-robustes mais pourtant légères. Poignée en "D", 10 3/4 x 14".

Ord. 3.59 **2.89**

VI. 2-5151 — local 300

MAGASIN A RAYONS DUPUIS — QUATRIEME RAYON 783 RAYMOND DUPUIS, président — 865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL STATIONNEMENT DUPUIS